Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement

AVSANE

FONDATION SOMECA

N° 95

Siège social : Oustaou du Faron - 83200 - Super-Toulon

AVSANE

Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture de la Nature et de l'Environnement

REVUE DE LIAISON

SOURCES ORIGINELLES

Comme en font foi ses archives, l'AVSANE est la continuatrice des sociétés qui, depuis 1801 se sont succédées jusqu'à elle, tout en suivant l'évolution des faits, sans jamais faillir à leurs missions bénévoles qu'elles ont toujours assumées suivant leurs ressources et dans les limites de leurs moyens d'action pour la sauvegarde des intérêts régionaux.

Ces sociétés furent : **La Société Libre d'Emulation** créée par l'arrêté du 9 Germinal an IX (30 mars 1801) de M. Fauchet, premier Préfet du Var**, les Sociétés d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie** des arrondissements de Toulon et Draguignan ; succédant à **la Société Libre d'Emulation**, par circulaire du Comte Decazes, Ministre de l'Intérieur et l'arrêté d'application du 25 septembre 1819, de M. Chevalier, Préfet du Var, sociétés devenues « comices agricoles » par arrêté du 30 mars 1838, de M. Le Marchand de la Faverie, Préfet du Var ; puis **Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation du Var** par accord tacite du 12 juin 1880 et **Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement** en date du 3 avril 1971**,** par la fusion de la S.A.H.A.V. avec la S.A.C.I.V. (J.O 121 du 26 mai 1971, page 5141), auxquelles est venue se joindre en 1976, l'Association **Les Amis des Villages Varois.** Son rôle est d'abord d'informer les sociétaires de l'activité de son Comité Directeur et des Membres de l'association. Elle veut aussi, par une information originale, faire connaître ses points de vue à tous ceux qui nous ferons l'honneur de nous lire.

Association agréée CF à l'article L 160 – 1 du code de l'urbanisme et article 40 de la loi du 10 juillet 1976, par décision de M. Le Préfet du Var, en date du 28 août 1978

Siège Social : L'Oustaù du Faron (téléphérique)
83200 Super TOULON
Correspondance : 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Email : avsane@orange.fr
Site Internet : www.avsane.fr
Téléphone : 04 94 91 02 95
Directeur de la publication : Annie COMBES
Rédacteur et gestion : Patrick GUILLON
Assistante : Nicole LOUERAT

Comité de lecture : A. COMBES, N. LOUERAT, L. CABONI, C. DUVAL, G. DANGEARD, N. et G. HERROUIN, P. GUILLON

ISSN 0 395 1846

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 4
Annie COMBES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
-Bilan année 2021- 5 à 20
Claude DUVAL

LA PISCICULTURE MARINE
Visite de la ferme d'aquaculture d'Olivier Otto dans la baie du Lazaret 21 à 27
Guy HERROUIN

HISTOIRE D'UN CANAL VAROIS ENTRE LA CRAU, HYÈRES ET LA MÉDITERRANÉE 28 à 30
Suzanne BABERO

MONT ET MERVEILLES - LE FARON - 31 à 36
Association Défense et Protection du Faron - Président Michel Bonjardini -
Catherine PAPPO -MUSARD

A LA DÉCOUVERTE DES MERVEILLES REVESTOISES 37 à 40
Annick VAILLANT-COUVE DE MURVILLE
Daniel PEUVRIER

LE COIN DU RANDONNEUR 41 à 44
Barjols, Pontèves, Le petit Bessillon
Gilles DANGEARD

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2023 45

PRÉVISION DES VISITES ET CONFÉRENCES 2023 46

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents et amis de l'AVSANE

Nous le savions déjà, mais l'écologie se joue d'abord dans notre assiette. Consommer, c'est décider. Se nourrir, c'est choisir. Choisir le système auquel nous voulons participer. Décider de ce qui est bon pour le corps. Le goût bien sûr. Mais pas seulement. Tout cela agit et implique. Nous parlons là de notre manière de concevoir le monde et de ses incidences.

Tout est affaire de causes et de conséquences. De chaîne et de relation. Récemment, le Parlement européen a adopté à une large majorité la stratégie « De la ferme à la fourchette ». Les mots ont un sens. Les politiques aussi. L'urgence implique des décisions proactives. Les objectifs à atteindre pour 2030 voire 2040 semblent si loin lorsque l'on regarde la situation présente. Alors que faire maintenant ?

Tout est sous nos yeux, il suffit d'un peu s'y pencher. D'abord éduquer. Bien consommer n'est pas une chose aisée : il faut lutter à la fois contre les stratégies tapageuses et les facilités contemporaines. Lutter contre le tout-à-disposition et en toute-saison. Lutter contre les désirs qui dépassent ce que la nature sait et peut produire. Il faut aussi faire confiance à celles et ceux qui ont décidé de changer de modèle. À celles et ceux qui ont décidé de produire moins, de produire mieux, de produire autrement. Elles sont si nombreuses les initiatives proches de chez soi, dans le local, dans le durable. Tout commence et tout finit si loin, si proche de soi.

Chers amis de l'AVSANE. L'engagement dans un combat ne se réduit pas à ses idées, mais à ses applications concrètes. Il en va du soutien à celles et ceux qui luttent déjà, et proposent des alternatives, avec le courage d'incarner au quotidien les combats qui dépassent leur propre vie, leur propre confort.

Il s'agit de tout cela, lorsqu'on parle d'écologie.

Avec mes meilleurs sentiments,

Annie Combes

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AVSANE Année 2021
(Claude DUVAL)

Préambule

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2021, s'est tenue le mardi 31 mai 2022 au restaurant L'INFINY à La Valette.

28 membres à jour de leur cotisation présents et 34 pouvoirs en bonne et due forme ont permis d'atteindre le quorum, ce qui a autorisé la Présidente à ouvrir l'Assemblée Générale.

Introduction et mot de bienvenue par La Présidente.

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil d'Administration et des Commissions, M. BONJARDINI, Président de l'Association « Défense et Protection du Faron »

"Bienvenue à notre Assemblée Générale de ce mardi 31 mai 2022"
Je remercie tous les bénévoles de leurs présences aux diverses Commissions qui, par leur compétence, leur savoir et leur dévouement donnent de leurs temps pour défendre des dossiers parfois délicats. Ces réunions qui ont lieu en Préfecture ou en déplacements à l'extérieur, sont suivies avec efficacité et objectivité.

Encore merci, mesdames, messieurs...

- Guy Herrouin, Patrick Guillon, Gilles Dangeard, Claude Duval, Liliane Caboni, Nicole Louérat, André Brocq, Daniel Peuvrier membre des commissions. -
Suzanne Barbéro, Monette Lapras pour leurs conférences.
- Élisabeth Peuvrier dans le cadre des activités découvertes. -
Christiane Bianco pour l'intendance.

Tous nos remerciements à M. Manfred ZAAS, notre vérificateur aux comptes et généreux donateur par leur « Fondation Christa et Manfred Zass »

Le Conseil d'Administration et moi-même, remercions chaleureusement la Fondation SOMECA, pour son généreux soutien financier.

Il est important de rappeler que notre Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture de la Nature et de l'Environnement « l'AVSANE » est représentative et fortement impliquée au niveau départemental. C'est avec objectivité que nous prenons en compte tous les points de vue pour en faire une synthèse.

La défense de l'Environnement impose une attention de tous les instants et nous nous efforçons de contribuer au développement respectueux et harmonieux des espaces naturels.

CONTINUONS À PROTÉGER ET À DÉFENDRE NOTRE ENVIRONNEMENT

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Élection au Comité Directeur.

Quatre personnes étaient sortantes : Mmes Suzanne BARBERO ; Liliane CABONI ; Mrs Gilles DANGEARD ; Claude DUVAL.
Elles ont toutes été réélues à l'unanimité.

Rapport moral et d'activités.

(Guy Herrouin)

Visites et sorties.

L'épidémie de COVID a réduit drastiquement les activités de l'AVSANE en 2021 et particulièrement les sorties. C'est ainsi qu'en 2021 deux sorties seulement ont pu être réalisées :

- ✓ Le 17 septembre : château d'Astros. Cueillette de pommes.
- ✓ Le 2 juillet : Visite des salins des Pasquiers.
- ✓ En 2022, le 18 février : Visite de domaine de Rayol.

Revue.

- ✓ **N°94 2022**
- ✓ Le mot de la présidente
- ✓ Compte rendu de l'AG, Claude Duval
- ✓ Visite des carrières de SOMECA, comités locaux de concertation et de suivi de l'environnement, Patrick Guillon
- ✓ Les déchets plastiques. Quels dangers ? Quelles perspectives ? Guy Herrouin
- ✓ Le conservatoire du littoral, Gilles Dangeard
- ✓ Salins des Pasquiers, Daniel Peuvrier
- ✓ De Lourdes à Ogeu-les-Bains, Nicole Louérat
- ✓ Le coin du randonneur, Gilles Dangeard

Conférences.

- ✓ 26 novembre 2021, Guy Herrouin, « Les déchets plastiques. Quels dangers ? Quelles perspectives ? « .
- ✓ 10 décembre 2021, Suzanne Barbero. « En suivant les petits santons ».
- ✓ 11 mars 2022, Monette Lapras. « La montagne dans la peinture de Byzance à Cézanne ».
- ✓ 29 avril 2022, Guy Herrouin, « Restauration écologique des milieux marins dégradés ».

COMMISSIONS et RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. (CDNPS).

(Gilles DANGEARD - Annie COMBES)

Concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un soucis de développement durable. (Art R 341-16 Code de l'environnement)

Comprend quatre collèges :

- Représentants de l'État,
- Représentant élus des collectivités territoriales.
- personnes qualifiées (dont l'AVSANE),
- Personnes compétentes dans les domaines d'intervention (Agriculteurs, sylviculteurs …)

Constituée de six formations spécialisées :

- Nature,
- Sites et paysages,
- Publicité,
- Carrières,
- Faune sauvage captive,
- Unités touristiques nouvelles.

Plan Local d'Urbanisme. Le PLU est un document qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (Établissement public de coopération intercommunal EPCI) établit le plan global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles d'utilisation du sol sur le territoire.

Il comprend :

- Un rapport de présentation : il pose le diagnostic d'un territoire, les prévisions économiques et démographiques et les besoins à venir dans l'utilisation des sols. On y explique les choix de zonage retenus,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD. On y expose les orientations générales en matière de transports, d'habitat, d'équipement urbain et commercial,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Le Règlement d'Urbanisme écrit : ensemble des règles à respecter dans l'utilisation des sols, zone par zone
- Les plans de zonage,
- Les annexes : Plans de prévention des risques naturels, inondations mouvements de terrains, feux de forêts etc. ….

L'élaboration ou la révision du PLU est un long processus qui nécessite des délibérations et une validation à chaque étape par le Conseil municipal.

Le zonage du PLU.

Le territoire d'une commune est découpé en 4 zones principales :

- La zone dite U (Zones urbaines) qui peuvent être à faible densité (UD), portuaires – fluviales (UP) commerciales, artisanales et industrielles (UE),
- la zone A (Zone agricole) qui peuvent être à usage agricole (AB), d'agriculture protégée (AP) ou à urbaniser (AU),
- la zone N (Zone naturelle) qui représente la nature et la forêt, une urbanisation diffuse (NB) ou des richesses naturelles (NC).
- la zone ZH représentant les zones humides.

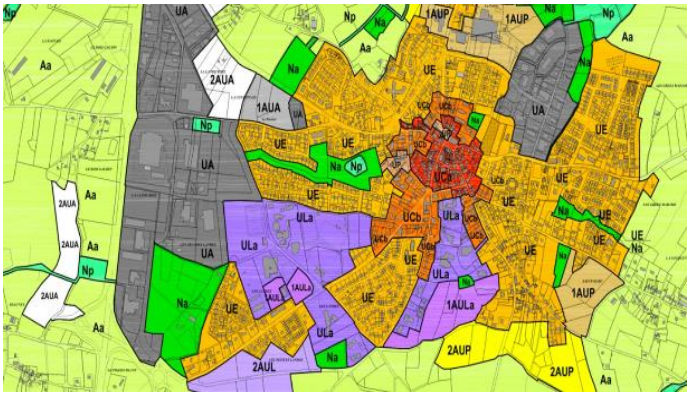

Le détail de ces zones figure dans le Code de l'Urbanisme.

En réalité, la dénomination des zones peut être diverse selon l'organisation souhaitée par la commune.

Le PLU peut aussi prévoir des Espaces Boisés Classés (intouchables), des zones inondables, des secteurs sauvegardés.

Exemple de zonage

Ci-dessous : Illustrations de dossiers de déclassement d'une zone EBC

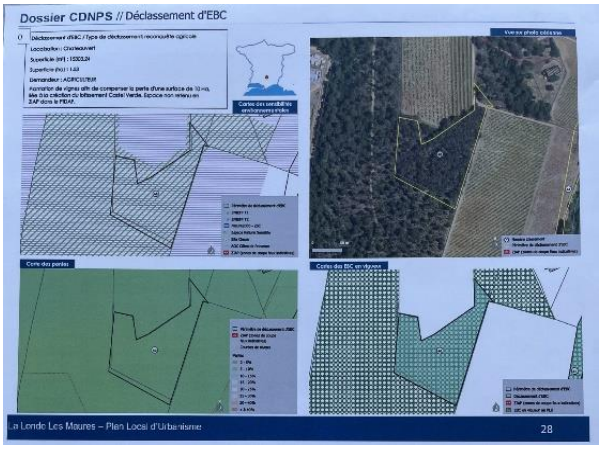

.

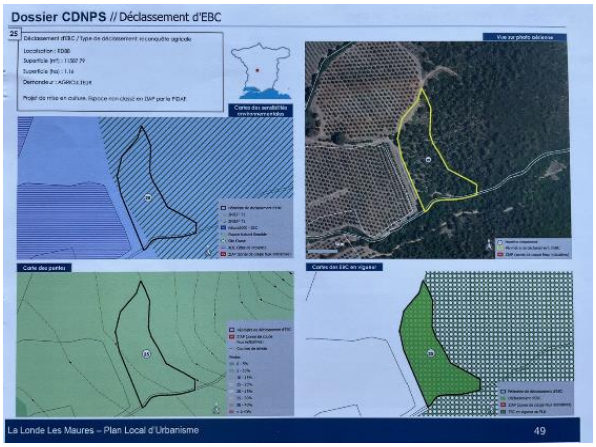

Commission Départementale des Activités Commerciales (CDAC).
(Liliane CABONI)

- Bormes « SCI Lorenzo »
  - ✓ Projet : Création Magasin pépinière 300M2
  - ✓ ***Avis favorable-Tacite /Covid -***
- ❖ 19/07/2021 La Seine sur Mer « Lidl »
  - ✓ Projet : agrandissement de + de 500M2 sur 1 100M2 actuel - parking 150 pl, arbres 53, espaces verts, desserte en transport collectif, isolation des bâtiments, led, panneaux photovoltaïques, emploi 27 +7 saisonniers, surface 1722,42M2.
  - ✓ ***Avis favorable***
- ❖ Régusse « Super U / SAS Régusse Distri »
  - ✓ Projet : Extension + de 542M2 sur 1 678M2 actuel - 2200M2 -
  - ✓ Acceptation : Favorable - décision tacite (covid)
  - ✓ ***Avis favorable-Tacite /Covid –***
- ❖ Le Pradet « Leclerc / SAS Brignoldis »
  - ✓ Projet : Drive 9 pistes -1 719M2 -
  - ✓ ***Avis favorable-Tacite /Covid –***
- ❖ Saint Cyr « HG FINANCE Société financière »
  - ✓ Projet : Création d'un Drive 3 pistes - 2 857M2 -
  - ✓ ***Avis favorable-Tacite /Covid –***
- ❖ 19/07/2021 Cavalaire « So'bio / SAS Soladis »
  - ✓ Projet : Démolition et reconstruction du magasin - 790M2 –
  - ✓ ***Avis favorable***
- ❖ Le Muy « Leclerc / SAS Soladis »
- ❖
  - ✓ Projet : Création d'un Drive 6 pistes - 288M2 –
  - ✓ Suite à 4 recours de Casino, Paca distribution et Lidl
  - ✓ ***Avis Défavorable - la CDAC a jugé le projet inadapté –***
- ❖ La Valette « Ikea / Sté Mall et Market d'expertise en urbanisme commercial »
  - ✓ Projet : Création d'un Drive 6 pistes
  - ✓ ***Avis favorable-Tacite /Covid –***

En raison du Covid on note que seulement 3 dossiers sont présentés en commission, 7 dossiers sont traités en procédure Tacite, 3 dossiers ont été retirés.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. (CDCFS).
(André BROCQ)

La Commission s'est réunie 2 fois dans sa formation plénière dont l'une présidée par le préfet du Var.
FAITS MARQUANTS :
Pour le sanglier : n'est plus classé en animal nuisible mais « **ASOD** » **A**nimal **S**usceptible d'Occasionner des **D**égâts. Classement valable jusqu'en juin 2023.

- ✓ Hausse des prélèvements de sangliers mais dégâts agricoles toujours conséquents.
- ✓ Piégeage du sanglier en hausse : mesures efficaces pour les agriculteurs et obligation de formation.
- ✓ Indemnisations versées pour les dégâts aux cultures : de la compétence de la FDCV mais budget largement dépassé notamment sur la viticulture.
- ✓ Prévention de la Peste Porcine Africaine : absente de France depuis 1973**,** nous vient d'Italie

Pour le loup : nouvelle expansion dans le Var tant quantitative que géographique.
Révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) : arrive à échéance, révision tous les 5 ans.

LE SANGLIER

- **Hausse des prélèvements avec** 19.433 sangliers auquel il faut ajouter 1000 prélèvements de tirs administratifs de la Louveterie et 1000 de tirs d'été.
  - Le loup participerait fortement à la régulation des sangliers
  - Nombre de sorties en battues : Plus de 5000
- **Maintien des mesures :**
  - Agrainage de dissuasion dans la bande de 500m
  - Demande d'allongement de la période jusqu'au 30 septembre 2022 pour couvrir les semis
  - **O**rdres de **C**hasse **P**articulière **(OCP) :** procédure reconduite jusqu'au 30 novembre 2022
  - Piégeage : favorable à l'unanimité pour une reconduite, après formation piégeurs agréés.
- **LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) :**
- Cette maladie virale très persistante **mais pas dangereuse pour l'homme**, touche le sanglier et les élevages de porcs avec des mortalités importantes, aucun vaccin ou traitement possible ; il n'existe pas de vaccin.
- 114 communes infectées dans le PIEMONT (29 sangliers infectés le 02/02/2022)
- Constitution d'un groupe de travail à la Préfecture pour mesures à prendre.
- **RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE (SDGC)**
- Ce document- renouvelable tous les 6 ans- opposable aux chasseurs, a pour objectif principal d'encadrer la pratique de la chasse pour une période de 6 ans renouvelables, vise à encadrer toutes les activités cynégétiques.
- Prévue en juin seront abordés notamment :
- La formation des chasseurs, avec une priorité donnée à la sécurité (tir fichant, port de la carabine),
- L'amélioration des tirs pour augmenter l'efficacité sur les prélèvements de tirs.

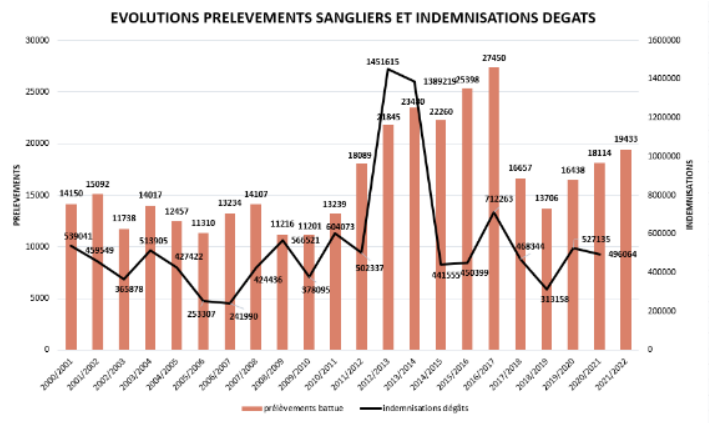

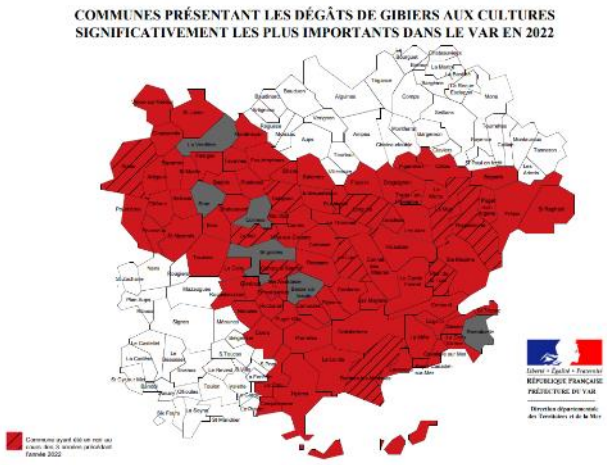

LE LOUP : informations obtenues de la Cheffe de bureau Sce Agriculture et Forêt de la DDTM Bureau Chasse,

Faune Sauvage et Pastoralisme

Pour 2021 :

- Environ 340 attaques pour 1300 victimes (encore en cours de traitement)
- 106 loups prélevés dont 11 dans le Var,
- 66 missions louvetiers et 14 missions OFB (Office Français de la Biodiversité)

Au 24/05/2022 :

- 171 attaques pour au moins 329 victimes,
- 132 dossiers de protection à engager,
- 22 loups prélevés dont 3 dans le Var
- 24 missions louvetiers et 5 missions OFB

Le préfet rappelle que les questions sur le loup sont traitées dans une comitologie particulière et ne souhaite pas que l'on transfère ces débats au niveau de la CDCFS

Commissions en préfecture. *(Daniel PEUVRIER)*

- Stockage de déchets non dangereux de Roumagayrol (Préfecture de Toulon)

- Le PPA 83 c'est quoi ?

- Le Plan de Protection de l'Atmosphère concerne les 26 communes de la zone administrative de Toulon
- Il vise à réduire les émissions polluantes et à diminuer l'exposition des populations.
- Pour cela il a été rédigé un ensemble de « fiches actions objectif 2025 » afin de lister et de suivre les actions engagées.

D'abord pour mieux comprendre quelques informations sur les principaux polluants

- Les polluants gazeux, en particulier les oxyde d'azote (NOX)
- Les poussières, particules fines (PM10 et PM2,5)

Evolution des NOX dans l'agglomération de Toulon

6000 personnes restent exposés au dépassement des valeurs limites en 2017 (10.000 en 2010)

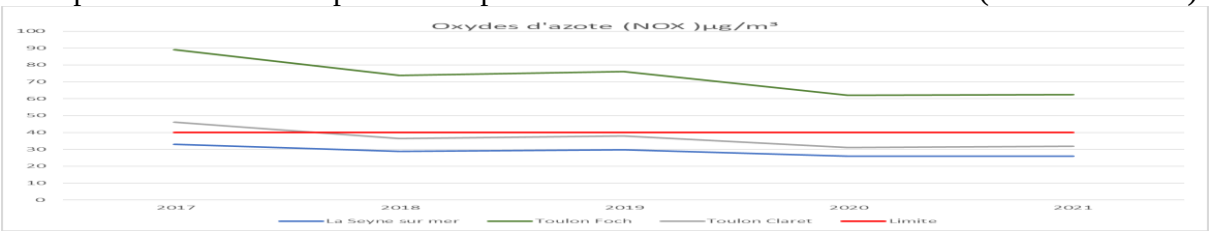

Evolution des PM 10 dans l'agglomération de Toulon.

- En 2019 123.000 personnes résident dans une zone où le seuil de l'OMS est dépassé (12% de la population, 100 % en 2010)

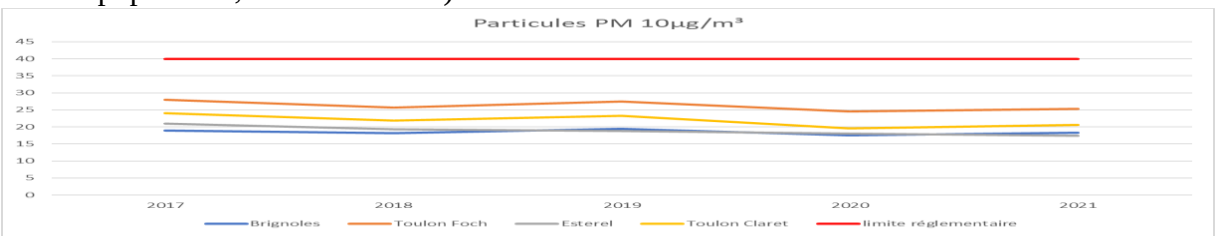

Evolution des PM2,5 dans l'agglomération de Toulon.

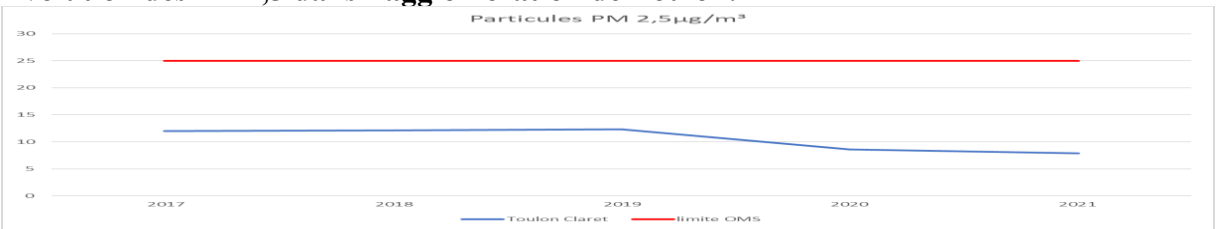

Les fiches actions au nombre de 62 concernent :

Le transport maritime

Les transports terrestres

L'industrie

La Biomasse

Le Bâtiment

La communication

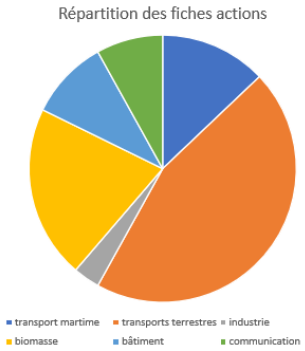

Thématique Maritime

- **Action 1.1 Réduction des émissions à quai**

1. Mise en œuvre du plan d'électrification des quais des ferries,

puis des bateaux de croisière de la rade
Un paquebot à quai consomme entre 500l et 2000l de GO par heure (équivalent de 250 voitures)
Fin des travaux prévus fin 2023
En 2025 50% des bateaux de croisière connectés

2. Mise en place d'une ombrière et de brumisateurs au-dessus du stationnement des véhicules en attente d'embarquement

Thématique Transports Terrestres

- Action 5.1 : Mise en place d'une ZFE (Zone de Faibles Emissions)

Objectifs :
Réduire le nombre d'habitants exposés aux dépassements de seuil de pollution
Encourager le renouvellement du parc de véhicules urbains
Multiplier les alternatives aux véhicules individuels

- Action 5.1 : suite

La mise en place d'une ZFE est obligatoire depuis le 31/12/2020. Etude lancée début 2021 pour un an afin de permettre la définition :

1. D'un périmètre
2. Des modalités de restriction et de progressivité et de contrôle

Acceptation sociale : « peut susciter de l'opposition «

- **Action 5.4** : Nettoyage des fumées du tunnel

Ouvert en 2002(nord) et 2014(sud) le tunnel (65.000 véhicules / j) a permis de libérer le centre-ville et d'améliorer la qualité de l'air
Etude de faisabilité en cours

- **Action 6.1a** : Aménagement de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) de l'A57 pour permettre la circulation des transports en commun (fin 2025)

Observatoire hélicoptères. *(Claude DUVAL)*

Une réunion en 2021 le 20 avril, en visioconférence. Est examiné le projet d'arrêté préfectoral relatif aux mouvements d'hélicoptères dans le Golfe de Saint-Tropez, pour la saison 2021. Édité la 19 avril.

Le 28 octobre 2021, le tribunal administratif de Toulon a annulé cet arrêté. Le tribunal a également condamné l'État pour *"sa carence à faire respecter la loi"*, donnant raison aux associations de riverains. Pour le tribunal, « le préfet ne détenait pas, au titre de son pouvoir de police, la compétence pour réglementer ces hélisurfaces d'une manière autre que par l'interdiction. Quant à la « carence » le tribunal a cité l'exemple de deux hélisurfaces ayant totalisé, en 2021, 1329 mouvements annuels chacune, loin des 200 autorisées.

- Est-ce une victoire des riverains ?
- Oui et non car l'arrêté a été annulé alors que la saison 2021 était passée.
- Qu'en sera-t-il pour 2022 ? En 2022 Il y aura sans doute moins de survols illégaux, mais survols quand même. La « guerre » air/sol ou sol/air, au choix, se poursuivra.

Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome du Golfe de Saint-Tropez (AGSTP) *(Claude DUVAL)*

Une réunion en 2021, sur le site, le 14 décembre au cours de laquelle a été examiné l'encadrement des activités de l'aérodrome :

- Suivi des survols des "ronds bleus". Le suivi du survol de certaines zones habitées (Village de La Môle, le Moulin Roux) matérialisées par des ronds bleus sur les cartes aéronautiques, est un engagement

de la charte de l'environnement. On constate, pour 2021, une diminution des survols par rapport à 2020 (20 pour 30).

- Optimisation de la piste au décollage au cap 240. Cette **optimisation** ne concerne que les avions de moins 5,7 t, seuls autorisés à décoller au cap 240 (en raison des collines situées dans l'axe de cette piste). L'évolution de la règlementation permet d'utiliser une portion de piste jusque-là interdite. Cela offre une marge de sécurité supplémentaire de 55 m au décollage.
- L'empreinte écologique :

- La démarche « neutralité carbone » a abouti à l'obtention la certification « Carbonne Neutre », fêtée le 27 septembre 2021 sur l'aérodrome.

- Préservation de la biodiversité. Un partenariat avec AGSTP et Aéro Biodiversité signé en février 2021 a pour objectifs la mise en œuvre de 4 protocoles d'inventaire : habitat ; espèces d'intérêt ; espèces envahissantes ; suivi ornithologique.

- Présentation (pour avis) de la procédure RNP; Required Navigation Performance ou, navigation satellitaire

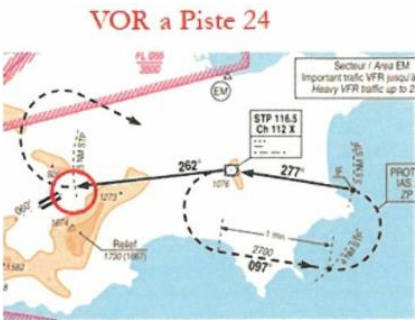

Cette **procédure** résulte d'une nouvelle exigence réglementaire européenne. L'aéronef se base sur des données GPS, bien plus précises que les indications fournies par les balises implantées au sol pour effectuer sa navigation.

Procédure RNP (Required Navigation Performance) :

Cette procédure représenterait une amélioration de la sécurité lors de l'approche piste 24 de l'AGSTP, ainsi qu'une simplification des trajectoires et donc un gain en temps et consommation. Les illustrations affichées présentent la procédure actuelle VOR, peu utilisée et celle en projet RNP, basée sur des données GPS.

Commission de Suivi de Site Titanobel. Site de Mazaugues. (Claude Duval).

- La commission s'est réunie une fois en 2021, le mardi 19 octobre, en sous-préfecture de Brignoles. Elle a :
- Approuvé le CR de la CSS du 13 janvier 2020,
- Présenté les activités du site en 2020. 1075 tonnes d'explosifs, en retrait de 7,08% / 2019 ; 251463 km parcourus par les véhicules, soit 233,9 km/tonne, en augmentation de 5,55%.
- Bilan annuel du Service de Gestion de l'Entreprise. :
- Aucun accident majeur ni évènement pyrotechnique n'ont été déplorés en 2020,
- Une inspection au titre des installations classées a été réalisée par la DREAL le 16/12/2020, ainsi qu'un audit interne les 26-27/05/2020.
- Un exercice « Plan d'Opération Interne » (POI) effectué le 21/10/2020.
- Pas de modification notable du Système de Gestion de la Sécurité – Maîtrise des procédés et d'exploitation – Réalisation des contrôles réglementaires – contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs, des détonateurs.
- POI révisé le 30/08/2020 et le 17/08/2021. On peut mentionner également : le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques (réfection détection incendie sur dépôts d'explosifs ; débroussaillage…) ainsi qu'une demande du représentant AVSANE qu'il soit invité, en tant qu'observateur, à assister aux l'exercices POI programmés ultérieurement.

Commission de Suivi de Site. Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de GINASSERVIS. *(Claude DUVAL)*

LA CSS s'est réunie le 28 octobre dans les locaux de la S/P de Brignoles.

- ▶ Le 3 août 2021 le site a été partagé en deux :
- Le traitement des déchets, géré par le SIVED NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération).
- ▶ La collecte gérée par la CCPV. (Communauté de Communes Provence Verdon).
- ▶ La mise en service du casier 4 permettra de stockage d'un volume de 506520 m3.
- ▶ Le SIVED NG va mettre en place sur son territoire une installation moderne de valorisation des ordures ménagères : c'est le projet TECHNOVAR.
- ▶ Le site est constitué de 3 casiers + un, casier n°4, en cours de réalisation. Les casiers 2 et 3 sont fermés depuis 2016 sur décision préfectorale. Ils ne présentaient pas d'étanchéité inférieure. Ils ont reçu une couverture supérieure étanche.
- ▶ Le casier 4 sera constitué de plusieurs alvéoles. Seule l'alvéole 1 a été mise en service au 1/1/2022.
- ▶ **TECHNOVAR** : Unité Tri Valorisation Matière et Energie dont le but est de récupérer tout ce qui est valorisable pour n'avoir à stocker que les déchets ultimes. En attendant sa mise en œuvre la collecte sera réduite à 15000 t/an. L'installation sera située dans la zone d'activité de Nicopolis à Brignoles.

Commission de Suivi de Site (CSS) SITTOMAT de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Toulon. *(Claude DUVAL)*

L'UVE est gérée par le groupe ZEPHIRE par délégation de service public depuis 2013 jusqu'en 2030.
Le SITTOMAT regroupe 4 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté d'Agglomérations du Sud Sainte Baume. Métropole Toulon Provence Méditerranée. Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez), il assure le transport des ordures ménagères collectées par les EPCI vers l'UVE.
Une réunion en 2021, le 9 décembre au cours de laquelle le directeur technique de ZEPHIRE a présenté le rapport d'activité.

- 271720 tonnes de déchets traités en 2020. 271720 t : +3,3 %/2019.
- Son territoire : 38 communes ; 1235 km2 ; plus de 560000 habitants.
- Une surveillance environnementale continue pour le COT (Carbone Organique Total), les poussières, HCl, SO2 (Dioxyde de soufre), Nox, l'ammoniac (NH3), Hexafluorures (HF), CO ; discontinue (par période de 28 jours) pour les dioxines et les furannes
- La production de 120580 MWh électriques et de 34565 MWh thermiques.
- 271720 t : +3,3 %/2019.

Au plan environnemental :
En cheminée seulement 5 dépassements de valeur limite d'exposition (, 2 HCl, 1 CO, 1Nox), aucun pour les dioxines
10 plaintes relatives : au bruit (2), aux odeurs (8, dues à la nécessité de rechercher les éléments radioactifs mélangés par négligence dans ordures ménagères).

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaire et Technologique CODERST *(Patrick GUILLON)*

Le **CODERST** est une des « commissions administratives à caractère consultatif » qui est prévue par le code de la santé publique.

Il concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Déroulement d'une Séance

Elle est présidée par le sous-préfet,

1. Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un rapport de synthèse préparé et présenté par le service instructeur ; (**rapporteurs** : DREAL, ARS, DDTM, SDIS, autres…)

2. L'exploitant est invité à faire part de ses observations ;
3. Enfin, les membres du CODERST délibèrent en dehors de la présence de l'exploitant, et émettent leur avis au cours d'un vote.
4. Suite à la réunion, le préfet transmet à l'exploitant, par courrier avec accusé de réception, le projet d'arrêté préfectoral tel que validé par la commission.

Bilan d'activité 2021 de la commission (11 réunions)
21 dossiers où l'avis du CODERST a été sollicité :

- Autorisations d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine à partir de sources, de forages, d'eau du Verdon, de prises d'eau sur les cours d'eau du barrage de CARCES
- Autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une centrale d'enrobés et d'une centrale béton (FREJUS)
- Projet d'arrêté de prescriptions spéciales pour une plate-forme de transit de matériaux inertes de concassage/criblage (Sanary-sur-Mer)
- Autorisation de création de chambres funéraires (Hyères)

2 dossiers présentés pour information des membres du CODERST et ne donnant pas lieu à vote.

- **1er dossier** : Rapport sur l'état des systèmes d'assainissement collectif en 2019 (par DDTM)
    - L'état français s'est fortement investi depuis vingt ans pour la mise en conformité de l'assainissement des collectivités et ainsi d'améliorer la qualité des eaux aquatiques et de respecter les directives européennes.
    - Ce sont 161 stations d'assainissement collectif qui ont été suivies par les services de l'État.
    - Le ministère considère que les communes dans le Var sont désormais conformes aux exigences de la directive européenne.

Des modalités de deuxième niveau sont exercées par la DDTM
Contrôles inopinés, analyse des résultats de l'autosurveillance
Et croisement avec les informations émanant des autres services compétents.
D'autre part, a été évoqué le projet Obépine, étude du CNRS, visant à surveiller la dynamique du virus COVID -19 (SARS-Cov-2) par un suivi en temps réel des traces du génome dans les eaux usées, 6 stations du département participent à ce projet.

- **2ème dossier** : Mise à jour des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
    - **But** : informer les populations sur les sols pollués
    - **Contexte légal de ce dispositif** créé par la loi ALUR (texte officiel du gouvernement français pour faciliter l'accès au logement et favoriser un urbanisme rénové). Les SIS concernent des sites de pollution résiduelle qui n'ont pas vocation à migrer dans le milieu. Il s'agit de faibles concentrations très localisées.
    - **Objectif** : recenser et déterminer les parcelles concernées
    - Implique une étude de sols
    - Une attestation d'un bureau d'études compétent
    - Ces informations sont ensuite annexées aux plans locaux d'urbanisme (**PLU**) afin d'être prises en compte dans les permis de construire
    - La responsabilité du maire se trouve ainsi couverte
    - Un système d'information fonctionne bien : les acquéreurs, notaires et agences immobilières pouvant consulter un site dédié en ligne.

CDPENAF Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. *(Patrick GUILLON)*

Mission :

La CDPENAF est un des outils de la **stratégie** de lutte contre l'artificialisation et la consommation excessive des espaces agricoles, naturels et forestiers. Son but : maitriser le développement.

- Ce dispositif s'inscrit dans un développement durable du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine.
- Satisfaire nos besoins alimentaires futurs, préserver la biodiversité **et** maintenir un équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels.

La consommation d'espace, qui était de 374 ha / an de 1972 à 2003, passe à 164 ha / an de 2003 à 2014

L'objectif du SCOT est de diviser par 2 la consommation d'espace jusqu'en 2030 au regard de la période 2003-2014

Les espaces urbanisés sont à préserver en l'état ou à renouveler ou à rénover

Les espaces urbanisables, à délimiter en fonction de leurs potentialités respectives et des types d'urbanisation qui pourraient s'y réaliser

Les SCoT fixent sur un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement ce sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans)

Bilan d'activité 2021 de la commission :

- **95 dossiers ont été examinés** en 6 réunions à la DDTM, 3 en visio-conférences et 5 par voie électronique :
  - 16 PLU : Élaboration/modification/révision
  - 9 STECAL (4 AF et 5 AD)
  - 53 Permis de construire (18 AF et 35 AD)
  - 17 Permis de construire (serres ou hangars avec panneaux photovoltaïques) ; 6 avec Avis favorable, 11 avec Avis défavorable.

Pour information :

- Les **STECAL** sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire.

La loi ALUR (loi nº 2014-366 du 24 mars 2014) a durci les possibilités de délimiter de tels secteurs en soumettant leur création à l'avis de la CDPENAF.

L'objectif de la Gestion de l'espace urbanisable dans le cadre de l'approbation du PLU est de respecter un élément incontournable qu'est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

- Les **Centrales Solaires Photovoltaïques et activité agricole**

Point de vue de la Chambre d'agriculture **:**

- Réaffirme que celles-ci ne doivent pas venir en concurrence foncière avec l'agriculture.
- Le pastoralisme peut y être autorisé sous réserve d'une concertation avec l'éleveur et consultation avec le SDIS et la DDTM
- Pour les bâtiments agricoles existant, hors serres, un avis favorable peut être donné.
- Pour les bâtiments à venir, le dimensionnement du projet doit être proportionné à la taille de l'exploitation et non au besoin de rentabilité des panneaux solaires
- L'enjeu des serres photovoltaïques est de permettre ce type de couverture en évitant toute spéculation. Il s'agit de mesurer le degré d'acceptabilité de la perte de production avec l'objectif d'une agriculture rentable.
- Ce sont les projets d'ombrière pour lesquels il risque d'y avoir le plus de dérive.
- Dans un premier temps travailler sur quelques projets expérimentaux, car pour l'instant on manque de recul…
  - **Projet Agrivoltaïque.** L'agrivoltaïque est une **double activité sur une même surface agricole**. L'activité principale est agricole et la seconde est la production d'électricité solaire. Il s'agit d'un système étagé qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessous de cette même surface

Point de vue de la DDTM

- Les sites anthropisés et dégradés sont des terrains à privilégier pour l'implantation de CSP
- Les terres dédiées à l'agriculture (y compris jachère-friches) sont à exclure, ainsi que les terres bénéficiant de subventions (restauration de restanques, plantation, irrigation…)
- Les espaces naturels (boisés ou non) présentant un fort enjeu forestier, agro sylvopastoral, et/ou biodiversité sont à exclure
- Les espaces et sites naturels remarquables sont à protéger
- Les terrains exposés à des aléas forts et très forts /risques naturels zone rouge sont à proscrire
- Le développement des CSP doit être cohérent avec le projet paysager/patrimonial et nature du territoire (aires protégées, le parc naturel régional, espaces naturels sensibles, zones humides...)

D'autres Points de vue

- Est mis en avant, la protection contre les risques et dérèglements climatiques
  (Gel ou canicule) (grêle)
  (réduction consommation d'eau)
- (Augmentation des rendements agricole) ce qui n'est pas démontré à ce jour !!!
- Le principal risque de tels dispositifs concerne le manque de luminosité pour les plantes et une baisse de la production agricole.
- L'impact visuel sur le paysage est également évoqué par les opposants aux systèmes agrivoltaïques. Pour ces installations, les panneaux solaires sont généralement installés à quelques mètres du sol donc particulièrement visibles dans le paysage.
- En France, surveillées de près par les chambres d'agricultures et les préfectures, les entreprises dans le domaine de l'agrivoltaïque s'engagent peu à peu à garantir les rendements agricoles sous dispositifs agrivoltaïques et à fournir un soutien aux agriculteurs pour adapter leurs pratiques culturales.

CONCLUSION :

- **Mettre un frein à l'implantation « d'opportunité » sans vision globale de territoire**
- Mener des réflexions à l'échelle intercommunale (SCoT) !!!

La DDTM nous a proposé de créer un groupe de réflexions sur les critères de validation des projets dénommés « **agrivoltaïque** »

Contrats de baie de la rade de Toulon et des îles d'or *(Guy HERROUIN)*

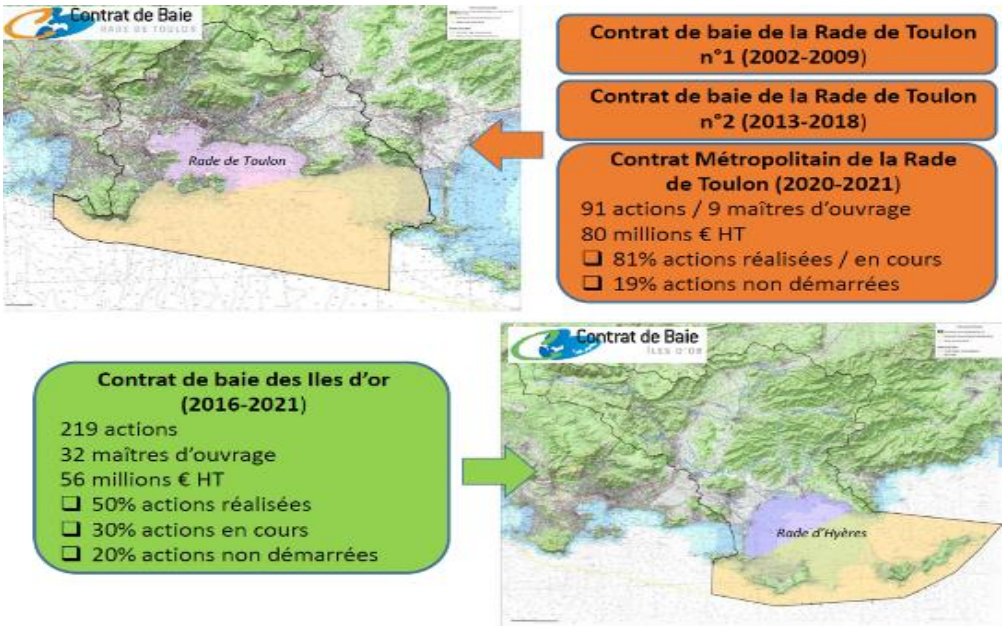

Le principe d'un nouveau Contrat de baie N°3 qui fera suite au Comité Métropolitain de la Rade de Toulon et du contrat de baie des îles d'or a été validé lors de la réunion du 13 décembre 2021.

Ce contrat réunira les deux territoires (contractualisation unique) et concernera la période 2023-2027 et comprendra deux phases :

- Phase 1 : 2032-2024.
- Phase 2 : 2025-2027.

Il sera labellisé « contrat de baie » et devra donc suivre la procédure d'élaboration des contrats de milieux produite par le Comité d'Agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée. La gouvernance partenariale est à conserver.

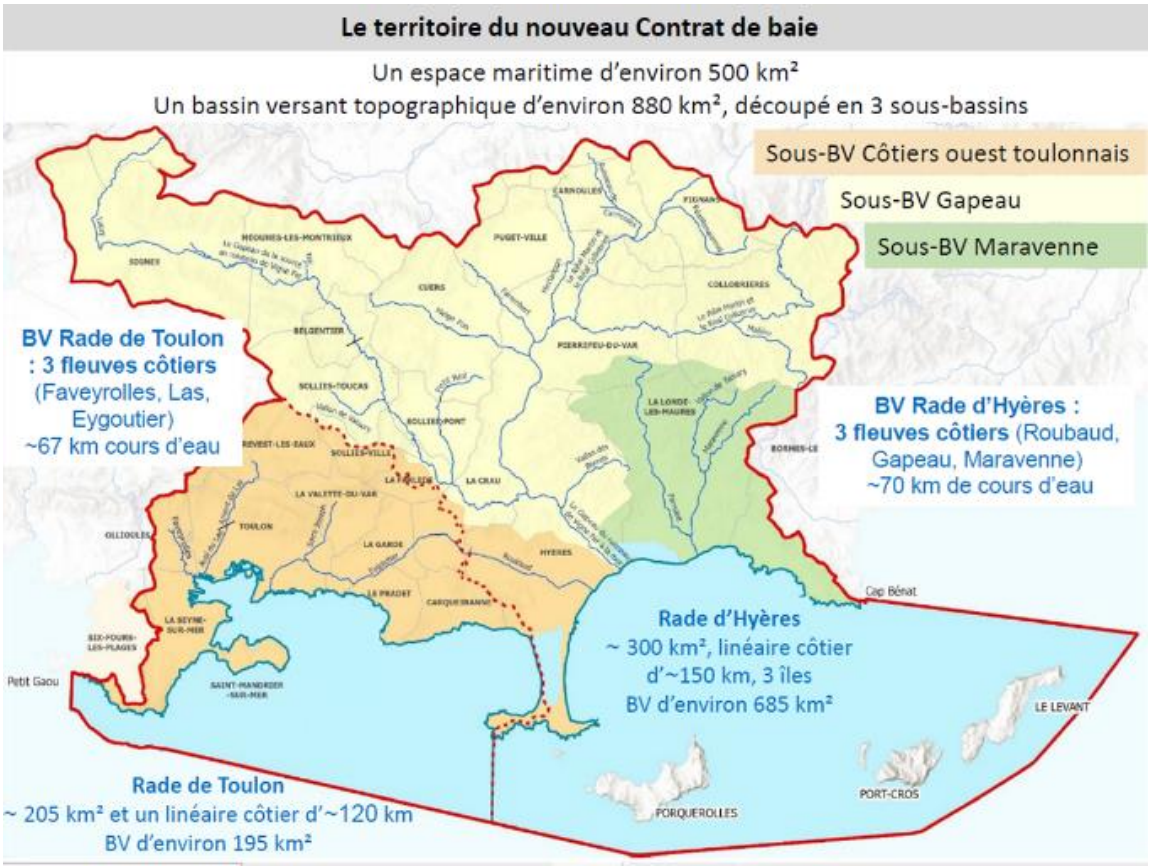

Calendrier de l'élaboration du nouveau contrat de baie

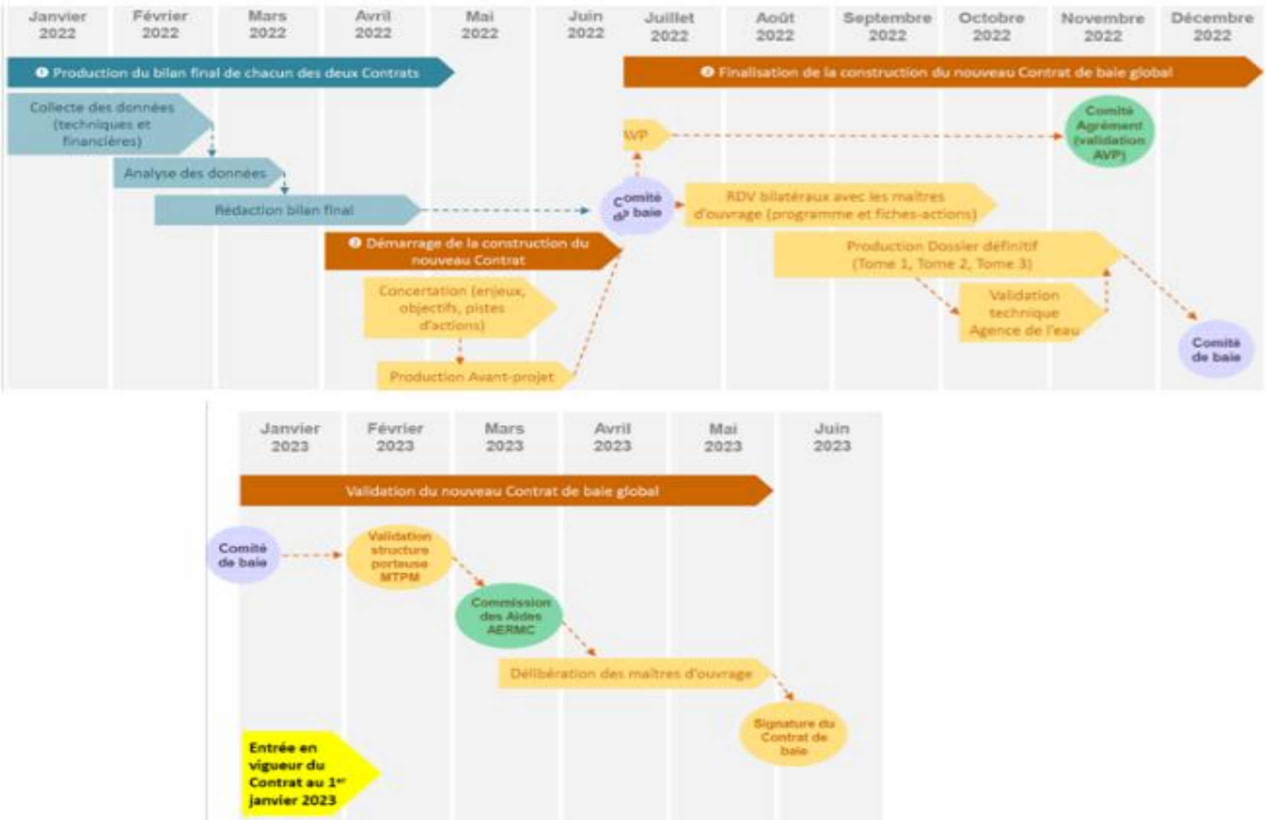

Rapport FINANCIER-Exercice 2021- Assemblée Générale du 31 Mai 2022

(Patrick GUILLON)

A fin d'année 2021, le budget dépenses est de (7 246,17€).
Au regard de nos recettes (8 811,00€)

- Résultat d'exploitation 2021 positif (1 564,83€)
- Nous projetons, compte tenu de l'incertitude de l'évolution du COVID, un budget de dépenses prévisionnelles 2022, équilibré à (8 500€).

Les éléments les plus marquants à relever sont :
Répartitions de nos dépenses 2021
- Le poste frais d'administration : (Fourniture de bureau, frais bancaires, assurance, informatique, téléphone & internet & location des salles de conférence) :
1 838,09€ (~ 25%) du budget dépenses
- Le poste activités de l'AVSANE : Publications revues, frais de déplacement, charges diverses :
1 729,07€ (~ 24%) du budget dépenses)
- Frais de conférence : 2 042,01-1 679,00= **363€**

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

DÉPENSES			
compte	libellé	dépenses	
11	cotisations	93,00 €	1,28%
31	fournitures de bureau	392,73 €	5,42%
33A	frais bancaires CA	50,00 €	0,69%
34	assurance multirisque	252,04 €	3,48%
35	informatique, tél et internet	998,99 €	13,79%
36	locations	144,33 €	1,99%
37	charges diverses	45,00 €	0,62%
41	frais de visites	1 587,00 €	21,90%
42	frais de conférences	2 042,01 €	28,18%
43	frais de déplacements	478,68 €	6,61%
44	publications	1 112,39 €	15,35%
45	pourboire	50,00 €	0,69%
	totaux fonctionnement	7 246,17 €	100%

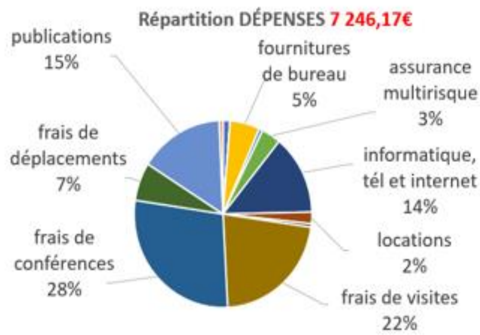

Répartitions de nos recettes 2021 :

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

RECETTES			
compte	libellé	recettes	
11	*cotisations*	987,00 €	11%
12	*dons exceptionnels*	4 500,00 €	51%
41	*produit activités visites*	1 645,00 €	19%
42	*produit activités conférences*	1 679,00 €	19%
	totaux fonctionnement	**8 811,00 €**	**100%**

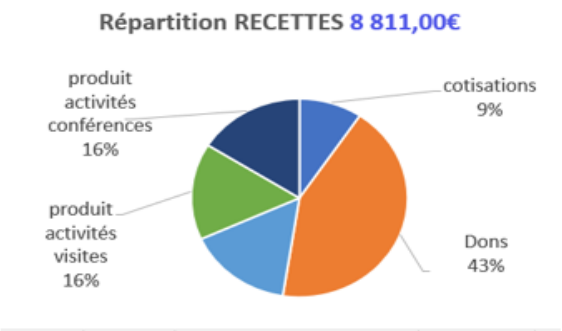

Les éléments les plus marquants à relever sont :

- Le poste cotisation affiche un nombre d'adhérents cotisants de **75** adhérents, soit : **987€ (11% du budget recettes)**
- Dons et autres ressources : **4 000 € (45% du budget recettes)** nous a été alloué par notre partenaire, la Fondation Entreprise **SOMECA**.
  Ce don est dédié à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipements nécessaires à la vie de L'AVSANE. (Publication trimestrielle de la Revue AVSANE, notre site internet **www.avsane.fr**, nos frais de déplacements pour assister et participer à toutes les commissions où nous sommes engagés, les équipements informatique & frais administratifs.)
-Don exceptionnel de la fondation de nos adhérents " Crista et Manfred ZASS " : **500€**. **(6% du budget recettes).**

Budget prévisionnel de fonctionnement 2022- AVSANE-

CHARGES				PRODUITS			
compte	libellé	dépenses		compte	libellé	recettes	
11	*cotisations*	0,00 €	0%	11	*cotisations*	1 000,00 €	12%
31	*fournitures de bureau*	400,00 €	5%	12	*dons exceptionnels*	4 000,00 €	47%
33A	*frais bancaires CA*	50,00 €	1%	25			
34	*assurance multirisque*	260,00 €	3%	26			
35	*informatique, tél et internet*	1 000,00 €	12%	27			
36	*locations*	400,00 €	5%	41	*produit activités visites*	2 000,00 €	23,53%
37	*charges diverses*	50,00 €	1%	42	*produit activités conférences*	1 500,00 €	17,65%
41	*frais de visites*	2 590,00 €	30%				
42	*frais de conférences*	2 000,00 €	24%				
43	*frais de déplacements*	500,00 €	6%				
44	*publications*	1 200,00 €	14%				
45	*pourboire*	50,00 €	1%				
	Total des charges prévisionnelles	8 500,00 €	100%		*Total des produits prévisionnels*	8 500,00 €	100%

Rapport du vérificateur aux comptes
(Manfred ZASS)

Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement A.V.S.A.N.E

Rapport de vérification des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2021

==========

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale en 2020, je vous présente mon rapport relative à l'exercice clos le 31.12.2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 03/02/2022 et le compte avec les autres documents respectifs m'ont été présenté par courrier le 27/02/2022. Il m'appartient donc d'exprimer de nouveau une opinion sur ces comptes.

Comme les dernières années je dois constater que la documentation qui m'a été présenté le 27/02/2022 avec des annexes est convaincante concernant la systématique aussi bien que le traitement des détails. La présentation des résultats 2021 et du budget 2022 est compréhensible et logique.

Je certifie donc que les comptes annuels, développés sur la base des données fin 2021 sont, au regard des règles comptables, réguliers et sincères et donnent une image correcte du résultat des opérations de l'exercice 2021. La situation financière et du patrimoine de l'association est présentée comme les années passée d'une façon détaillée et juste.

En conclusion, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, établi par la présidente et le trésorier. Le travail de base du trésorier me semble solide et exécuté soigneusement.
Je remercie le trésorier pour son travail et son engagement en faveur de notre association. Il a mis la comptabilité avec son travail des dernières années sur une base fiable.

Fait à La Seyne sur Mer/Tamaris le 02.03.2022

SGCD 03/10/2022

LA PISCICULTURE MARINE
Visite de la ferme d'aquaculture d'Olivier Otto dans la baie du Lazaret
(Guy HERROUIN)

L'AVSANE a visité la ferme d'élevage de poissons « Cachalot » d'Olivier Otto dans la baie du Lazaret le 11juin 2022.

On commencera par donner des éléments généraux sur la pisciculture avant de décrire la ferme que l'AVSANE a visitée.

Contexte de la pisciculture marine

La consommation de poissons a fortement progressé dans le monde (en 2020 : 20,5 kg/personne/an). En France également : 25 kg de poissons et 33,7 kg de produits de la mer. La raison de cette croissance est structurelle : la qualité nutritive de ces produits est de plus en plus reconnue.

Les limites de la pêche

La production mondiale de poissons provenant de la pêche plafonne depuis plusieurs années.
En effet, les stocks halieutiques (ressource de poissons de mer) sont en diminution, quelquefois dramatiquement pour certaines espèces : morues, lieus, poissons côtiers, … La raison principale vient du fait que, pour répondre à la demande des consommateurs, la pêche est devenue très productive en utilisant des technologies innovantes. Ainsi par exemple, on peut pêcher jusqu'à 2000 m de profondeur[1], les sondeurs de pêche permettent de localiser très précisément les bancs et les espèces, les engins de pêches sont très efficaces, les navires sont puissants etc. Malgré la mise au point récente des systèmes de pêche sélectifs pour pêcher les plus gros poissons et laisser les petits s'échapper, les ressources sont réellement en danger. Évidemment, il y a des politiques tendant à freiner cette surexploitation, en particulier la Politique Européenne Commune des Pêches, qui définit des quotas annuels par pays et par espèces. Mais sous la pression des pêcheurs ayant investi dans des navires équipés (avec l'aide de l'Europe !) ces quotas sont en général fixés au-dessus des recommandations des experts scientifiques.

D'autre part, sauf exception pour les thons, il n'y a pas de règle internationale contraignante. On voit que les ressources chutent sévèrement pour certaines espèces. Cette chute peut être rapide.

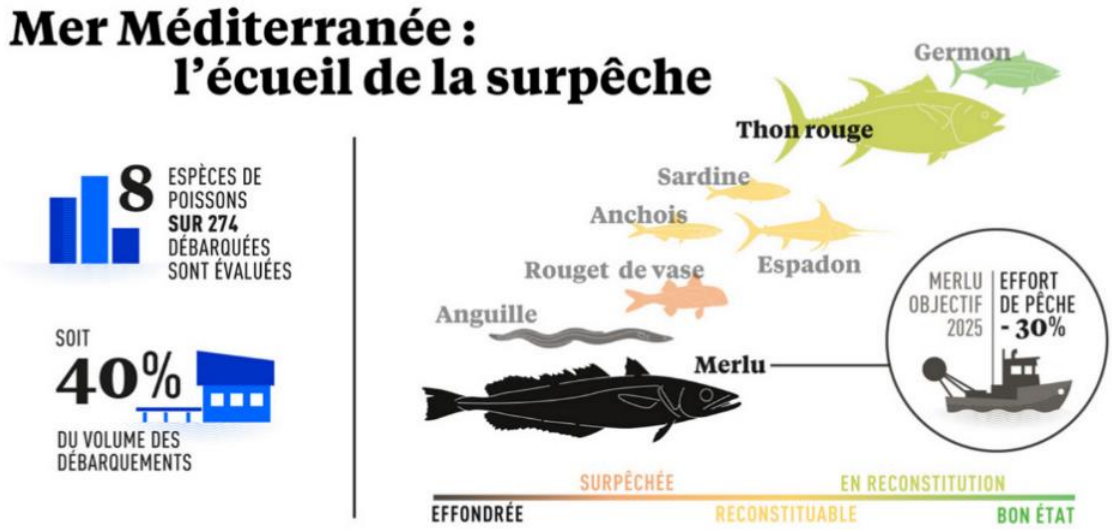

Ainsi, malgré un moratoire décidé il y a plus de 20 ans par le Canada pour la morue en Atlantique Nord, le stock ne se reconstitue pas : on comprend qu'en dessous un certain seuil il faille beaucoup de temps pour qu'une population de poissons se développe à nouveau suffisamment, car il faut des populations assez denses pour que les œufs soient fécondés par les mâles.

[1] Les poissons des grandes profondeurs (grenadier, empereur, …) ont un métabolisme très lent et malheureusement la surexploitation de ces individus souvent âgés de quelques décennies (!) risque de les décimer

L'aquaculture relais de la pêche ?

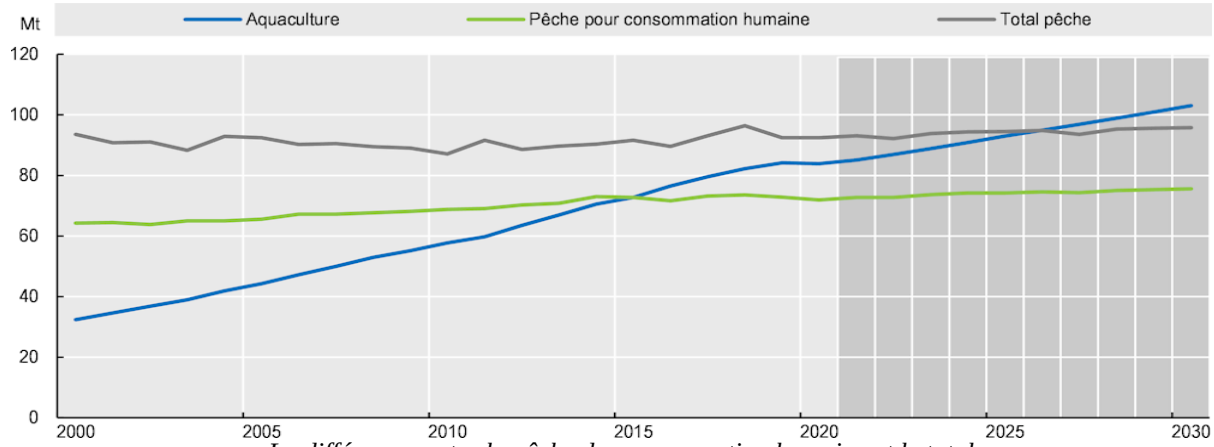

La différence, entre la pêche de consommation humaine et le total, représente les poissons pêchés pour l'alimentation des poissons élevés.

Il peut sembler étrange que l'aquaculture n'ait pas encore remplacé la pêche, comme l'élevage a remplacé la chasse il y a déjà 8 000 ans à l'époque du néolithique !

L'augmentation de la population mondiale et du niveau de vie dans les pays en développement entraînent une demande croissante de protéines animales. Parallèlement, l'état des stocks mondiaux de poissons de mer est fortement dégradé comme on l'a vu ci-dessus.

L'aquaculture peut-elle prendre le relai ?

Les espèces d'élevage dans les pays occidentaux, saumon, bar ou daurade, sont très carnivores : leur alimentation nécessite une quantité importante de poissons sauvages d'espèces de faible valeur économique dites « minotière » (harengs, sardines, maquereaux etc.), sous forme de granulés contenant des farines et d'huiles de poissons.

Les consommateurs des pays occidentaux préfèrent les poissons carnivores, à la fois pour leur goût, leur texture, et pour les propriétés de leur chair (la présence d'oméga-3 par exemple).

Depuis les années 1990, les professionnels de l'aquaculture cherchent à remplacer les farines et huiles de poisson par du soja ou des céréales dans l'alimentation des espèces habituelles.

Pour produire 1 kg de saumon, il faut 3 à 4 kg de poissons (sous forme de granulés).

Des recherches ont donc été lancées afin de trouver des substituts aux farines et huiles de poisson. Le problème est difficile car il faut des acides gras insaturés (c'est justement ce qui fait l'intérêt de la nutrition à base de poisson par rapport aux animaux terrestres). Les recherches en Europe sont donc orientées vers les sources végétales et récemment vers les insectes, dont les mouches noires. On parvient à utiliser certaines matières premières (soja, colza, pois, lupin) avec traitement pour éliminer certaines substances (glucide notamment) pour produire des farines. Actuellement, sans constater d'effet sur la qualité de la chair, on peut remplacer environ la moitié de l'aliment par des farines végétales. Le problème est plus difficile pour l'huile. En effet, afin de conserver la qualité nutritionnelle pour le consommateur et notamment les hautes teneurs en acides gras oméga-3, il demeure indispensable d'utiliser en fin d'élevage des régimes alimentaires enrichis en huile de poisson.

Les salmonidés (saumons et truites élevées en mer) représentent la famille la plus développée en pisciculture marine. La Norvège, leader européen et mondial (avec le Chili), produit 70% du tonnage européen de salmonidés, loin devant le Royaume-Uni (18%), les îles Faeroe (9%), l'Irlande (2%).

Les élevages de bar et de daurade sont très présents dans les pays du pourtour méditerranéen dont en majeure partie en Grèce, Croatie, Turquie. Malheureusement il y a peu de fermes piscicoles marines en France bien que les procédés aient été mis au point par l'Ifremer.

La production du turbot est beaucoup plus modeste (Espagne 70%, France 15%)

Au total, actuellement, la pêche produit 90 Mt, dont 75 Mt pour la consommation humaine, et la pisciculture atteint 85 Mt (majoritairement d'eau douce).

Atouts nutritionnels des poissons. Comparaison de la qualité des poissons de pêche et d'élevage

Dans l'esprit du consommateur, et encouragé par une partie des médias, le poisson d'élevage a une qualité inférieure au poisson sauvage, notamment en ce qui concerne l'apport des acides gras. Cette idée est en grande partie fausse comme on le verra ci-après.

L'effet de la consommation des acides gras omega-3 a fait l'objet de très nombreuses études cliniques, qui ont démontré leur rôle bénéfique dans la protection contre le diabète, le cancer, dans la protection immunitaire et surtout dans la protection des maladies cardiovasculaires. L'action des deux acides gras, EPA et DHA, est maintenant bien connue : ils préviennent les thromboses par une action d'inhibition de l'agrégation des plaquettes sanguines. Cependant la teneur en lipide est très variable suivant les espèces et la saison : par exemple le taux de lipide dans le muscle est de 1% dans le turbot et atteint 20% dans le maquereau et le saumon (les poissons « bleus » sont riches en oméga 3 et 6). Par ailleurs, il existe chez les poissons sauvages une grande variabilité au cours de l'année : la sardine pêchée en Atlantique présente autour de 1% de lipide au mois de mai et jusqu'à 20% en septembre ! Ceci est dû principalement à l'abondance et à la nature de l'alimentation ainsi qu'au cycle sexuel.

Chez les poissons d'élevage la nutrition est contrôlée et le cycle d'élevage ne couvre généralement pas la période de reproduction : la teneur en lipide varie très peu et se situe dans la fourchette haute de celle trouvée dans la même espèce à l'état sauvage.

Le poisson, s'il apporte des nutriments essentiels à un bon métabolisme, et donc à une bonne santé, comporte aussi, comme tous les autres aliments, différents contaminants qui peuvent avoir un effet négatif sur la santé. Ces niveaux de contamination peuvent être contrôlés et réduits chez les poissons d'élevage alors que dans le milieu naturel les poissons accumulent les toxines des proies qu'ils consomment dans la chaîne trophique. C'est par exemple le cas du mercure dont le taux est relativement élevé en Méditerranée comme on l'a mesuré dans une espèce cible (merlu).

Il est aussi courant d'entendre dire que les poissons sauvages sont nettement meilleurs que les poissons d'élevage. En fait la comparaison peut porter sur plusieurs critères. Il est exact que le saumon d'élevage est souvent gras, cela est dû à des excès de nourriture afin d'obtenir une croissance rapide. Des corrections ont été apportées, en particulier dans les élevages norvégiens. En fait, la qualité de la chair est très dépendante de la nutrition : on peut obtenir une excellente qualité si on fournit une nourriture de bonne qualité. D'autre part les poissons plus grands sont meilleurs (pour les sauvages aussi) que les petits. Or le consommateur (en particulier français) aime les poissons portion, les restaurateurs aussi car c'est plus pratique. C'est dommage, il faut informer le consommateur !

Impact de l'aquaculture sur l'environnement

L'impact le plus important est lié à la nourriture distribuée mais non utilisée, ou bien utilisée par les animaux en élevage mais non digérée et dépend de différentes formes de matière : dissoute dans l'eau ou bien sous forme de particules en suspension puis sur le fond. L'évolution de cette pollution dépend beaucoup de la vitesse des courants horizontaux.

Les systèmes de cages au large des côtes et par profondeur plus importante (offshore) permettraient une meilleure dispersion dans le milieu mais les coûts sont, pour le moment, trop élevés. Il y a actuellement des projets de fermes aquacoles au large en lien avec les parcs éoliens.

En France, les demandes d'autorisation d'exploitation d'installation aquacole requièrent une étude d'impact complète visant à s'assurer que le site concédé et l'usage du domaine public maritime pour l'exploitation permettent de respecter l'ensemble des contraintes d'intérêt général. La demande d'autorisation, instruite par les Services Vétérinaires, doit suivre la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les exploitations de plus de 20 tonnes par an (environ 50 000 poissons).

En fait, il est difficile d'obtenir des autorisations pour de nouvelles exploitations aquacoles : les riverains sont en général très hostiles et prêts à des actions judiciaires, l'instruction des études d'impact sur l'environnement est longue.

Par comparaison avec des pays voisins, l'aquaculture se développe peu en France qui demeure un pays très largement importateur de poissons de pêche et d'élevage. Aux raisons citées ci-dessus, il faut ajouter une forte population côtière (à la différence des fjords norvégiens), les coûts de main d'œuvre relativement élevés et enfin une plus grande exigence de qualité (impact sur l'environnement, nutrition, traitement des maladies des poissons) par comparaison avec certains pays notamment ceux du pourtour méditerranéen (Croatie, Turquie, Libye, …)

Ce tour d'horizon a seulement permis de survoler l'aquaculture des poissons. Retenons que dans les prochaines décennies, nous consommerons de plus en plus de poissons d'élevage par nécessité sachant que leur qualité peut être excellente si des précautions sont prises pour leur alimentation et que les conditions d'environnement sont respectées.

LA FERME AQUACOLE « CACHALOT »

Une trentaine d'adhérents de l'AVSANE a visité la ferme pilote implantée dans la baie du Lazaret dans l'anse de Balaguier. Olivier Otto a développé récemment cette ferme pilote dont le but est de faire découvrir le métier de pisciculteur, avec une visite organisée accompagnée d'une dégustation des produits de la ferme.

Nous avons eu un excellent accueil de la part **d'Olivier Otto,** de son épouse, de sa mère et des employés.

L’histoire

La ferme aquacole CACHALOT a été créée en 1991. **Olivier OTTO** en est le gérant. Il exploite cinq parcs d’élevages de daurades et de loups de mer dans la baie du Lazaret et de Saint-Mandrier.

Depuis 2003, la ferme aquacole CACHALOT est engagée dans une démarche qualité et a obtenu le **label rouge pour ses loups d'élevage**, fin 2008. Elle approvisionne des grandes surfaces de l’aire toulonnaise, des mareyeurs et des restaurateurs de la côte varoise.

On trouve aussi les poissons de la ferme Cachalot directement chez le producteur aux Sablettes (à côté du ponton du bateau-bus)

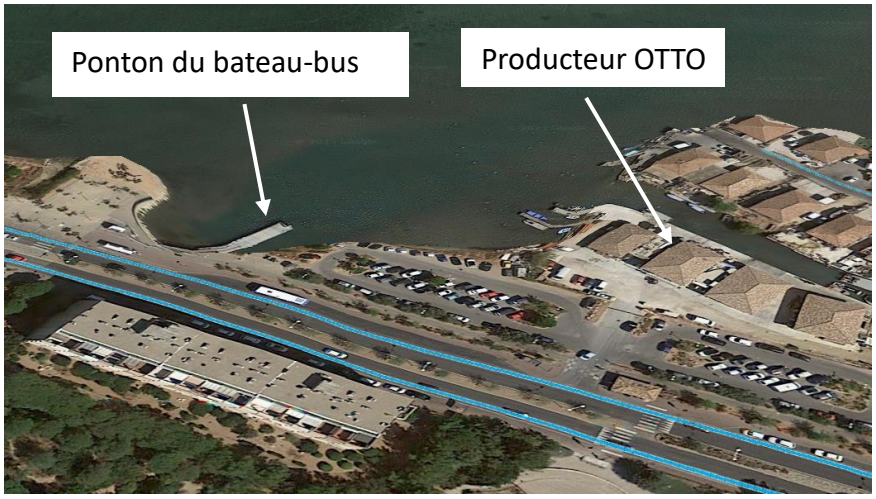

La ferme aquacole CACHALOT est spécialisée dans l'élevage de la **Daurade Royale** (nom scientifique : *Sparus Aurata*), considérée comme la plus noble des 200 espèces qui existent, et dont le cycle de croissance jusqu'à commercialisation est d'environ deux ans, pour un poids approximatif de 300 à 500g.

Le loup (nom scientifique : *Dicentrarchus Labrax*), également connu sous le nom de "**bar**", qui est l'un des meilleurs poissons, est la seconde espèce élevée par la ferme CACHALOT. Le cycle de croissance du loup, jusqu'à commercialisation, est de 3 ans, pour atteindre un poids de 300 à 500g.
La production sur l'ensemble des parcs est d'environ 100t (environ 300 000 poissons)

Les élevages

Les alevins viennent d'une écloserie réputée de Sète (les Poissons du Soleil). Ces alevins ont trois mois et ne pèsent que quatre grammes. Ils sont bio-sécurisés c'est-à-dire de qualité avec peu de mortalité contrairement aux productions étrangères concurrentes. Pour cette raison cette écloserie exporte beaucoup.

Les parcs s'étendent sur 5 000 m². Olivier Otto explique : "On est en fond de baie où le courant est moindre. Il a fallu trouver des solutions avec de grands espaces pour faire de l'élevage extensif. On a mis au point nos savoir-faire avec l'Ifremer et l'Université de Montpellier. Il faut veiller à l'harmonie entre la masse d'eau, le volume de poissons, et l'environnement. Les densités sont faibles, elles sont quatre fois inférieures à celles de la concurrence".

La mise en élevage se fait chaque année entre avril et mai. Le métier de l'aquaculteur, est "d'accompagner leur croissance, en les nourrissant de façon adaptée", et dans des espaces clos par des filets de mailles différentes.

Pêchés tous les deux jours en quantité réduite, ils sont distribués en moins de 24 heures. L'ultra fraîcheur et la qualité obtenue, grâce aux conditions d'élevage, sont les piliers de la valorisation des produits. La pêche est faite dans les cages grâce à des sortes d'épuisettes. Les poissons sont directement plongés dans de l'eau glacée, ce qui permet de préserver la saveur de la chair. Ils prennent ensuite la direction de l'atelier d'emballage, où ils sont triés par espèce et calibre, avant d'être soigneusement conditionnés en caisse et recouverts de glace.

La ferme pilote de Balaguier

Olivier Otto a répondu à un appel à projet lancé en 2015 par le ministère chargé de l'écologie dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Le projet portait sur l'écotourisme et la promotion des circuits courts pour les produits aquacoles. Le montant du projet de 400 000 € a été subventionné à hauteur de 200 000 €. Le projet a été soutenu par le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée.

Ce financement a permis le démarrage de cette ferme pilote. Cependant, il a fallu surmonter de nombreuses difficultés administratives. A titre d'exemple, en tant qu'exploitant d'une concession pour des élevages il faut que le chiffre d'affaires de l'activité écotourisme soit inférieur à 20% de l'activité aquacole.

Il a fallu aussi répondre aux enjeux de sécurité et du respect des normes, dont les sanitaires : approvisionnement en eau douce et traitement des eaux usées.
Finalement la ferme pilote est sur le point de commencer ses activités opérationnelles.

Ce projet s'articule en lien avec la rénovation de la corniche, site exceptionnel où les cabanes sur pilotis constituent un patrimoine culturel et esthétique, cher aux Seynois.

***Olivier** nous a communiqué sa passion au cours de la visite et de la dégustation fortement appréciée par les adhérents de l'AVSANE !*

HISTOIRE D'UN CANAL VAROIS ENTRE LA CRAU, HYÈRES ET LA MÉDITERRANÉE

(Suzanne BABERO)

Le Président de la Fédération Départementale des Arrosants nous a fait découvrir, lors d'une belle journée d'automne, le canal Jean NATTE ou Béal de Jean NATTE.

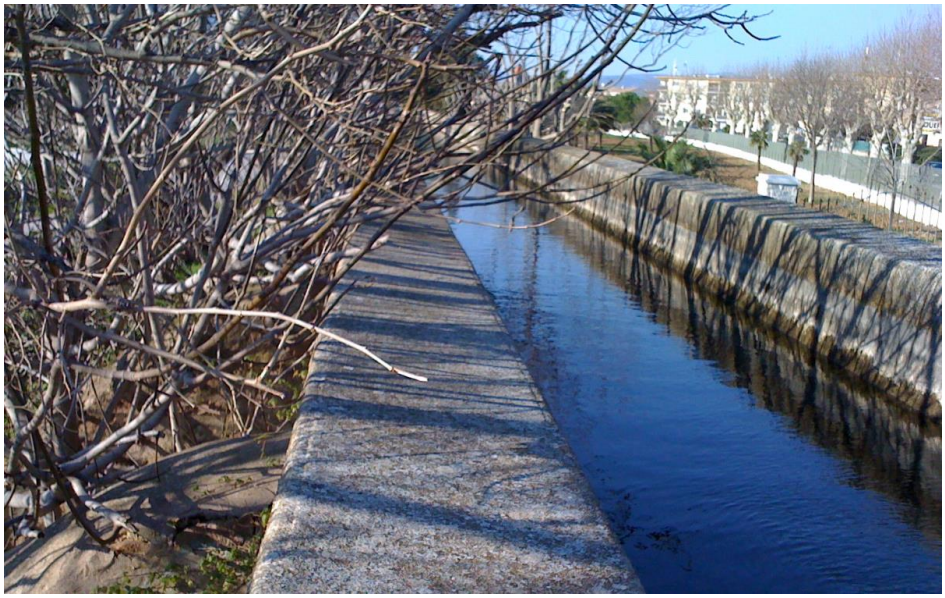

Le canal Jean NATTE ou Béal de Jean NATTE.

Il faut savoir que le réseau hydrographique du Var s'étend sur plus de 3 800 km.

Ce canal, créé au XVème siècle, appelé encore Béal d'Hyères, long d'environ 9 km, irrigue plus de 300 ha.

Il part du Gapeau, est canalisé à partir du *barrage de La Castille* à La Crau et termine son cours au terme de sa traversée en Méditerranée, au lieu-dit le « port de l'Ayguade », arrosant au passage le parc Olbius-Riquier.

Barrage de La Castille

Un peu d'histoire

Lors du XVe siècle, des sécheresses ont lieu dans toute la Provence, l'irrigation et les réserves d'eaux sont insuffisantes à Hyères.

En 1450, en Provence, sous le règne du Roi René, Louis-Rodulph de Limans, habitant d'Hyères, imagine de détourner partiellement les eaux du Gapeau, d'un lieu situé aux confins de La Crau et de La Farlède, et ce, jusqu'à la ville, au pied des remparts.

Martelière de régulation des eaux au départ du Béal

Mécanisme de manœuvre pour régulation et vidange du Béal à La Castille (vu de l'intérieur du local)

Ce projet permettrait d'alimenter les moulins et de satisfaire les différents besoins en eau de la population. Il fait appel à un jeune ingénieur, Jean Natte, afin de détourner partiellement les eaux du Gapeau. Ce projet est refusé car jugé fantaisiste par le conseil de la ville. Mais en 1458, Louis-Rodulph de Limans parvient à convaincre le roi René d'Anjou.

Le viguier d'Hyères (magistrat chargé d'administrer la justice au nom des comtes ou du roi dans les provinces du Midi) réunit à la fin de l'année un conseil général de la communauté et la construction du canal est acceptée mais sera payée au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

En 1459, on construit l'écluse située à l'origine du canal. Elle constitue le point de départ du Béal. Dans un premier temps, celui-ci est creusé directement dans la terre « comme un ruisseau », son tracé suit les courbes de niveau du terrain,

En 1461, une épidémie de peste décime la population ce qui ralentit la construction du canal.

En 1480, l'eau arrive enfin à Hyères.

En 1631, des travaux de consolidation ont lieu.

En 1632, la construction du canal est définitivement achevée. Le canal sera mis en eau par segments au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui dureront presque 20 ans (au lieu de 2 initialement prévus).

En 1480, lorsque l'eau arrive enfin à Hyères, Jean Natte meurt et c'est son fils Pierre qui prend le relais. Il aura donc fallu 20 ans pour que l'eau arrive à Hyères, mais les moulins ne sont toujours pas construits.

Dans la ville les habitants s'impatientent. Viennent ensuite les difficultés financières et la nécessité pour Pierre Natte de partager la propriété des moulins avec Limans.

En 1490, l'eau du Béal finira par faire tourner les moulins, arrosera les plantations riveraines et satisfera aux besoins domestiques des Hyérois…

Lavoir d'époque avec "ses bugadières" sur les berges du Béal

Le radier du canal est à plus de 2m du sol posé sur ses arches qui ont donné le nom du lieu-dit : "arquets"

Aujourd'hui

Le Canal Jean NATTE reste un modèle pour les droits des canaux, il irrigue toujours plus de 300 hectares, bien que les restrictions en eau limitent son usage.
Il est aussi impliqué dans la montaison d'espèces de poissons en voie d'extinction comme l'anguille, entre autres ...

Conclusion

Depuis 2014 le projet « Acquarenova » permet au canal Jean NATTE de réalimenter la nappe phréatique et des études ont mis en évidence que ce canal alimente à plus de 95% le Roubaud qui n'est lui-même qu'une extension historique du canal Jean NATTE.

MONT ET MERVEILLES : LE FARON

Association Défense et Protection du Faron – Président Michel Bonjardini - (Catherine PAPPO-MUSARD)

Toulon est adossée à une montagne, euh… à une colline, à un caillou ? Peu importe pour tous ceux qui en sont amoureux et qui arpentent ses chemins toujours riches en découvertes.

En 1793, ce bloc de calcaire a même donné son nom à la ville rebaptisée Port-la-Montagne par la Convention soucieuse de punir les Toulonnais de leur ralliement aux royalistes et, après une répression sanglante, de supprimer « le nom infâme » de la ville par un décret du 24 décembre. Ceci durera jusqu' en 1814 à la chute de l'Empire. Aujourd'hui rares sont encore ceux qui l'appellent une montagne, s'exposant aux quolibets des 'estrangers du dehors' qui traitent avec condescendance ses 584 m. Disons alors une colline, de plus de 4 km de long, entaillés de vallons dont les noms ont souvent changé au cours des siècles.

De son nom au moins, il n'a pas à rougir ! Le Pharon ou Faron vient du grec Pharos, l'île sur laquelle se dressait le phare d'Alexandrie, l'une des dernières merveilles du monde. Excusez du peu ! Lorsque le commerce commença à se développer, la population de la bourgade fut bientôt soumise aux assauts réguliers d'envahisseurs. Pour se protéger elle transforma la colline en poste de surveillance, autrement dit, en bada (= vigie en celto-ligure). Sur l'emplacement actuel du Fort de la Croix Faron, on construisit un farot (= une tour de guet). Il s'agissait de faire un feu pour signaler aux populations l'approche de tout navire armé. Les hommes chargés de cette surveillance étaient sous contrat avec les autorités de la ville et ne pouvaient abandonner leur garde ni de jour ni de nuit et, selon l'heure, faire un feu de flammes ou un feu de fumée grâce à de la paille mouillée. Si plusieurs navires font leur apparition, il faudra allumer d'autres farots pour être vu jusqu'à la montagne de Sicié où se trouvait aussi une vigie à la charge des habitants de Six-Fours. De nombreux arbres du Faron furent consumés dans l'alimentation de ces farots. (Cf. le bulletin trimestriel de la Société des sciences, Belles-Lettres et Arts du Département du Var, de 1848).

S'il est difficile de dater la désertification du Faron, il est certain qu'elle était bien avancée il y a plus de 400 ans comme semblent le signifier des archives de l'Hôtel de Ville du 19 février 1586 évoquant les « *montagnes voisines tellement incultes et stériles* » du terroir toulonnais. Et c'est bien à un caillou que se mit à ressembler le Faron. La situation s'aggrava pendant les 250 ans qui suivirent pour arriver à une désertification presque totale des terrains communaux.

« La partie communale qui commence aux barres rocheuses presque infranchissables qui se trouvent à mi-côte ne se compose que de vastes bancs de blocs déchaussés et de pierres roulantes sur lesquels, il y a 20 ans, on n'aurait pas trouvé un brin d'herbe. Ce n'est pas sans quelques apparences de raison que l'on traitait de fous ceux qui parlaient de reboiser ces vastes étendues de rochers ; car le mouton et la chèvre avaient dévoré jusqu'à la racine des dernières graminées et une grande partie de la rade se trouvait obstruée par les terres que les orages avaient peu à peu entraînées dans le torrent du Las et les fossés des remparts. On peut donc dire sans exagération que le squelette de la montagne restait seul et présentait aux yeux son aspect dénudé comme une immense et irréparable ruine »

Extrait de la Revue des forêts, 1873.

Le reboisement.

Après sa longue période de dénudation, le massif, perdu à jamais pour les Toulonnais, eut la chance d'intéresser M. **Robert**, pharmacien de la Marine, qui étudia pendant des années la flore de la région toulonnaise. Aux alentours de 1850, il eut l'idée de semer à la volée sur le Faron des graines diverses tout en se baladant. À la surprise générale, ces semis donnèrent à côté de nombreux échecs, quelques beaux massifs de pins d'Alep, pins pignon et pins maritimes. En 1850 la municipalité septique alloua à M. Robert la somme de 600 francs pour qu'il poursuive ses actions. D'année en année, le grand caillou des Toulonnais s'orna de quelques « oasis » de verdure et les allocations de la ville augmentèrent. Après Robert, un de ses élèves M.J. **Auzende** prit la relève.

Dans cette même période, un Toulonnais nommé **Émile Vincent** travaillant aux « Eaux et Forêts » (Office National des Forêts aujourd'hui) après avoir passé un an à Strasbourg puis à Toulouse, en tant que Garde général sédentaire à la conservation des forêts, est muté dans sa ville. Sur la piste qui porte son nom, on peut encore voir la petite maison dans laquelle il a travaillé.

En 1864, soucieuse d'accélérer le reboisement et encouragée par le **docteur Turrel**, la municipalité décide de demander la soumission de ses terrains au régime forestier. Ce sont donc les «Eaux et Forêts » qui poursuivent les travaux. Deux ans plus tard c'est Émile Vincent, nommé Inspecteur-chef des services à Toulon, qui prend le reboisement en main. Les méthodes vont alors changer, pendant une trentaine d'années des équipes de forestiers creuseront à la barre à mine, sur l'ensemble de la superficie communale (soit plus de 100 000 trous) y compris sur les versants les plus abrupts, de grands trous appelés potets.

« La nature du sol ne permettant pas d'établir des carrés ou des bandes horizontales, il fut décidé que l'on creuserait des potets auxquels on donna 80 cm à 1m de côté. Encore dut-on avoir grand soin de choisir les places où la roche présentait des fissures plus ou moins verticales dans lesquelles les jeunes arbres puissent enfoncer leurs racines. L'ouvrier avait besoin d'étudier avec attention la montagne et ce n'est qu'après plusieurs essais qu'il reconnaît, avec assez de sûreté et au prix de longs efforts, l'endroit où il peut creuser.

Le Faron retrouva une végétation comme un chat pelé ses poils, et du même coup, sous ce couvert il accueillit une flore et une faune variées.

La flore du Faron est constituée de plus de 500 espèces végétales indigènes qui comprennent les mousses, les fougères, les conifères et les angiospermes dites plantes à fleurs. Les végétaux sont en compétition pour accéder à la lumière, ce qui se traduit par un étagement vertical de la végétation selon quatre strates : arborescente, arbustive, herbacée et musicale.

La strate arborescente comprend les chênes — chêne vert et chêne blanc —, le pin d'Alep, l'arbousier ou « arbre à fraises ».

La strate arbustive et buissonnante est constituée par le sumac, le genêt, le genévrier (appelé Cade), le lentisque, le chêne kermès si piquant, les pistachiers, le térébinthe, la salsepareille épineuse dans chacune de ses parties et dont les longues tiges sarmenteuses s'accrochent haut dans les arbres, le laurier-tin si accommodant et résistant, les romarins et les cistes aux fleurs chiffonnées.

La strate herbacée comporte d'innombrables plantes à fleurs comme les anémones, les narcisses, une trentaine d'espèces d'orchidées, la nigelle de Damas, la valériane, et aussi le thym, les euphorbes et le Chou de Montagne.

La strate muscinale est celle des mousses, des lichens et des champignons, ces derniers étant peu nombreux à l'exception d'une espèce de bolet (comme on dirait « Va donc, espèce de bolet ») qui a la particularité de perdre beaucoup d'eau à la cuisson qu'on appelle pissacan et qui est très peu apprécié des gourmets. On y trouve également des lactaires et des pieds de mouton.

Quant à la faune du Faron, elle est également variée et comporte oiseaux, mammifères, reptiles (parmi lesquels la couleuvre de Montpellier qui peut atteindre 2 m et l'épaisseur d'un poignet, ce qui la rend effrayante bien qu'elle soit inoffensive pour l'homme), et même quelques amphibiens malgré la sécheresse du milieu.

Les sangliers sont les plus redoutés des agriculteurs et des propriétaires de jardins qui leur reprochent de détruire les murs de pierres sèches et de saccager les cultures. Ils étaient absents du Faron avant les années 70 mais se sont multipliés grâce à la végétation des terrains privés laissés à l'abandon. Cela dit, la 'bête noire' a aussi des avantages dans la mesure où elle débarrasse les terrains des charognes et de certaines larves d'insectes. Omnivore, elle consomme principalement des végétaux.

Le renard roux (Vulpes vulpes) possède un pelage brun-roux, des oreilles noires dressées et une magnifique queue touffue. Contrairement au hérisson c'est un animal particulièrement silencieux, qui sait se rapprocher des poubelles et des maisons sans le moindre bruit. Il grimpe aux grillages et aux branches pour manger des rongeurs et des insectes. Quand il le faut il peut se contenter de vers de terre mais si on lui offre des madeleines ou du 4-quart, il ne rechigne pas dessus. Il est nocturne et diurne si on ne le dérange pas. Son domaine varie entre 200 et 600 hectares en campagne où il établit souvent son gîte dans un terrier creusé par un blaireau. Le mâle peut s'entourer de plusieurs femelles entre lesquelles s'établit une hiérarchie. Pour communiquer, le renard dispose d'au moins 28 émissions vocales différentes. Il peut vivre jusqu'à 9 ans dans la nature mais sa longévité y est souvent raccourcie à cause d'empoisonnements — beaucoup le considèrent comme un nuisible — ou de maladies qui réduisent sa magnifique fourrure à une lamentable carpette râpée. En dévorant des rongeurs porteurs de tiques il contribue pourtant à réduire la maladie de Lyme. Quoi qu'il en soit, le renard joue un rôle important dans notre littérature, que ce soit dans les contes médiévaux où le goupil dupe Ysengrin, le loup brutal et idiot, ou dans les fables de La Fontaine où sa ruse lui permet de venir à bout du vaniteux corbeau, ou dans *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry où le renard réussit à se faire apprivoiser afin de ne plus être, pour le petit prince, « un renard semblable à cent mille renards ».

Le blaireau européen (Meles meles) est surtout présent sur le versant nord du Faron, dans la chênaie verte. C'est le plus gros des mustélidés et son pelage le rend très reconnaissable, sa tête blanche traversée par une bande noire de chaque côté, et ses oreilles bordées d'un liseré blanc. Le museau est relativement allongé. Avec son gros popotin il a l'allure plutôt lourdaude. De plus il a la vue basse ce qu'il compense par un odorat et une ouïe très développée. C'est un animal discret, essentiellement nocturne, crépusculaire, et très prudent, qui ne sort pas de son terrier avant de s'être assuré en restant longuement caché à l'entrée qu'aucune présence étrangère n'est à redouter. Dans ce terrier, il vit avec sa blairelle et ses blaireautins et un clan familial, mais il peut pousser l'hospitalité jusqu'à accueillir d'autres espèces, des renards par exemple. Les sorties sont moins régulières de novembre à février car en hiver, son activité diminue, il reste au plus profond du terrier et puise dans ses réserves de graisse variant de 12 kg à 8 kg au printemps. Pendant l'automne, il a passé dix heures par nuit à se nourrir, omnivore et opportuniste, de lombrics, d'insectes, d'œufs, de champignons, de bulbes, de cadavres de mulots ou de crapauds. Son prédateur essentiel est l'homme – pour qui il est inoffensif – qui l'a chassé pour ses poils (les fameux 'blaireaux à barbe') ou pour son amusement, en lançant un chien dans son terrier ou en le déterrant pour le tuer.

Les oiseaux sont également nombreux à commencer par les migrateurs dont le rouge-gorge qui vient passer l'hiver chez nous, les grives et merles et la magnifique huppe fasciée au long bec incurvé. Mésanges bleues, charbonnières, pinsons, chardonnerets aux couleurs étincelantes zèbrent le ciel jusqu'à ce qu'un faucon vienne les effrayer et leur imposer silence. Le Faron recèle une colonie de becs croisés rares dans la région.

Pour ne rien dire des aigles de Bonelli qui sont menacés d'extinction. Comme quoi, la fidélité n'est pas toujours à conseiller ! En effet, ces rapaces passent toute leur vie avec une seule compagne.

Vallons, chemins et pas du Faron.

On peut penser que tous ces animaux n'ont pas attendu Emile Vincent pour trouver refuge au Faron. En effet, vallons et gorges ont permis aux créatures bipèdes et quadrupèdes de gagner le sommet de la montagne et d'y trouver des refuges.

Neuf vallons entaillent le versant sud d'ouest en est : le vallon Saint-Antoine, celui de Valbourdin, de Claret, de Beauséjour, de l'Harmonie, de Ste-Anne, de Siblas, de la Loubière (la tanière du loup) devenu le vallon des Hirondelles, de la Redoute. La plupart des chemins d'accès ont été aménagés pour permettre l'acheminement des hommes chargés de la construction des ouvrages de défense, puis des militaires qui les occupèrent. De certains de leurs tronçons est née la route stratégique.

Le versant oriental n'est pas aussi accidenté que l'adret. Il était également plus logique pour les militaires de profiter de cette disposition du terrain pour accéder au sommet et investir les sites élevés de la Croix-Faron et du Fort Faron.

Les chemins de l'ubac sont pour la plupart impraticables, ne suivant pas des vallons mais des gorges. Trois seulement aboutissaient à un « pas » (ou passage sur le sommet) : le Pas de l'Esteau, du Leydet, de la Masque. Il faut retourner aux événements de 1793 pour comprendre le changement de certaines appellations, ainsi celui du Pas de Leidier. Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1793, une colonne républicaine de 2000 hommes lourdement chargés progresse difficilement sous une pluie torrentielle et dans un brouillard tel qu'ils se tiennent les uns aux autres pour ne pas se perdre. Parvenus au « pas » tenu par les Anglais, ils découvrent un plateau de madriers, chargé de pierres, suspendu au-dessus du vide qu'un coup de sabre aurait suffi pour le précipiter sur eux. Le lendemain, tous n'étaient apparemment pas remis de leurs émotions puisque, à la nuit tombante, des sentinelles apeurées virent surgir « une forme blanche » qui leur évoqua une sorcière (masco en provençal). Le Pas anciennement des Monges devint celui de Leydet. Les combats pour Toulon durèrent 4 mois, de septembre à décembre 1793. Quatre mois au cours desquels les troupes de la Convention n'eurent de cesse de forcer les défenses adverses. Hélas, la fin du siège se révéla dramatique pour certains ouvrages du Faron, dont deux furent gravement endommagés. Car, avant de se retirer devant la pression des armées de la Convention, le 17 décembre 1793, les coalisés firent sauter le fort Saint-Antoine et le fort Faron.

Cependant, grâce à ce siège et à l'action menée par les Républicains pour prendre le Faron depuis le vallon des Favières, nos stratèges venaient de découvrir qu'il était devenu désormais nécessaire de conforter la défense de sa ligne de crêtes, de manière à empêcher toute incursion ennemie à partir des différentes gorges situées à l'ubac.

Au cours de cette étude on découvre que le Faron n'est pas une forteresse inaccessible mais que chemins et tracés ont été mis à mal par l'urbanisation des pentes basses. Pour finir M. André Bérutti cite David le Breton : « La marche est parfois une mémoire retrouvée, non seulement à cause du loisir qu'elle laisse de méditer sur soi au fil de la flânerie, mais aussi parce qu'elle trace parfois un chemin qui remonte le temps et libère bien des réminiscences » (*Éloge de la Marche*).

Le rôle militaire du Faron.

Longtemps la ville de Toulon s'est contentée de sa ceinture de remparts. Sous le règne de Louis XIV, la ville devient une place forte stratégique en même temps que l'arsenal de la Marine prend de l'importance. Par ailleurs Vauban a peu confiance dans l'enceinte de la ville qu'il estime nécessaire de remettre en état. A l'été 1707, les événements confirment ce verdict. L'armée du duc Victor-Emmanuel de Savoie se dirige vers Toulon sous les ordres du prince Eugène de Savoie. S'ensuivent une chaude alerte pour la ville et la nécessité de se prémunir en toutes circonstances d'un contournement du Faron.

L'ingénieur Niquet, directeur des fortifications, prévoit alors de créer un fort sur la hauteur de Lamalgue et un autre sur la hauteur d'Artigues. Celui-ci est construit mais l'argent manque cruellement et les projets restent dans les cartons. Ils sont remplacés par des redoutes de pierres sèches moins onéreuses que des ouvrages en maçonnerie.

Ce n'est qu'à partir de 1837 que l'occupation militaire du Faron devient une réalité. Le comité des fortifications décide de la construction du fort du Grand-Saint-Antoine et, un an après, préconise une reprise des travaux du **Fort Faron** interrompus en 1770. En 38 et 39, ce même comité souhaite la fortification de la Croix-Faron et la création d'un retranchement entre ce point et Fort Faron mais ces derniers travaux seront ajournés en raison de leur coût élevé. À partir de 1843 la caserne du Centre est construite sur la hauteur Lebat, à la même époque que la Tour Beaumont. En 1845, le paysage militaire du Faron se trouve complètement aménagé. Mais autour de 1860, l'artillerie connaît des progrès spectaculaires tant pour sa portée que pour sa puissance et le comité des fortifications observe que « l'ennemi maître du Faron exercerait aujourd'hui, avec les nouvelles armes, sur les défenseurs des remparts une action tellement plongeante qu'il ne serait pas possible d'y résister ». La loi de 1841 décide d'ériger autour de la ville et de la rade un rideau défensif de forts.

Désormais la défense de Toulon va reposer sur un diadème de neuf forts convenant à cette 'merveille' qu'est le Faron. Le projet de retranchements, entre la Croix-Faron et le fort Faron, sera finalement réalisé de 1868 à 1873 et les trois décrochements du fossé long de 600 m prendront le nom de crémaillère. À partir de 1843 est construite la caserne du centre et son impluvium en même temps que **la tour Beaumont**. Dans ses grandes lignes, le paysage militaire du Faron tel qu'il se présente à la fin du XIXème siècle va demeurer inchangé jusqu'à nos jours d'autant que les combats de la libération en août 1944 ont relativement épargné les forts. Nombreux sont les ouvrages militaires qui n'ont pas été protégés au titre des Monuments historiques pendant longtemps mais les choses changent. La quasi-totalité de ces constructions est aujourd'hui inscrite à l'inventaire des monuments historiques. **La Tour Beaumont** est devenue le site du Mémorial du Débarquement inauguré au début des années 60 par le Général de Gaulle et a connu une importante rénovation en 2017 sous François Hollande. Le classement de la tour Beaumont et du fort du Grand Saint Antoine a été signé le 24 et le 27 février 2014. Seul le fort d'Artigues a été rasé. Le fort Faron a été classé le 10 septembre 2021. La Crémaillère et la Caserne retranchée ont été inscrites à l'inventaire des monuments historiques le 15 mars 2016 et sont donc protégés.

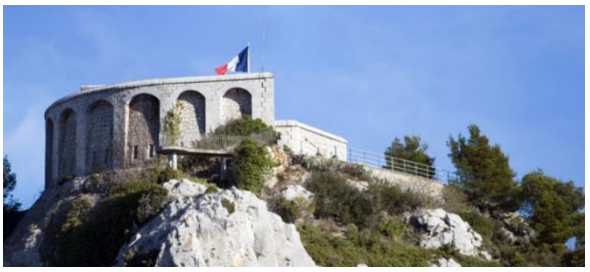

Comme l'écrit M. Bernard Cros dans son étude, Le Faron, *bastion de la défense terrestre de Toulon* : Ces ouvrages « sont presque tous condamnés à un désœuvrement dramatique et à une sorte de chômage culturel ». Rien n'empêche cependant d'espérer que ce trésor patrimonial sera bientôt mis en valeur comme il le mérite et ouvert aux Toulonnais qui pourront ainsi retrouver le goût de ces vieilles pierres. L'escalade est devenue de tout repos grâce à la route stratégique et au téléphérique

Le classement du Faron à l'inventaire des sites.

Une fois terminée la protection militaire du Faron, restait à le protéger des appétits mercantiles des hommes et à le mettre à l'abri des désirs de bétonner le poumon vert de Toulon aussi haut que possible. **En décembre 1983 est créée l'association Défense et Protection du Faron.** A cette époque plusieurs centaines d'hectares sur les pentes du Faron ont été achetés par des promoteurs. Ces terrains, situés en zone non constructible IND, étaient menacés à cause de la révision du POS (Plan d'occupation des sols) qui prévoyait, dans un premier temps, le déclassement de 25 ha environ.

Cette situation a déterminé les premiers objectifs de l'association :

- Opposition au déclassement des zones protégées ;
- Maintien des zones non constructibles ;
- Appel à la municipalité Arreckx afin qu'elle ne cède pas aux pressions.

Elle a également entraîné ses premières actions :

- Création d'un large comité de soutien comprenant des personnalités toulonnaises, la majorité des CIL, les Fédérations de CIL et diverses associations ;
- Conférences et campagnes de presse ;
- Lettres au maire, aux députés ;
- Pétition sur la voie publique (plus de 12000 signatures) ;
- Établissement d'un premier dossier de classement du massif en février 84, envoyé au ministre de l'Environnement ;

-Pétition sur la voie publique (plus de 12000 signatures) ;
- Établissement d'un premier dossier de classement du massif en février 84, envoyé au ministre de l'Environnement ;

- Entrevue avec la ministre, Madame H. Bouchardeau, très favorable à nos vues, le 10 juin 84 ;
- Envoi du dossier complet de demande de classement au ministère en juin 85.

Le projet de classement élaboré par notre association reçoit un avis favorable à l'unanimité de la commission supérieure des Sites, lors de sa séance du 23 nov.1989. Le rapporteur, l'Inspecteur général Petin, a tenu à exprimer « ses félicitations aux services qui ont constitué un dossier remarquable ainsi qu'à la municipalité et aux associations qui ont œuvré dans le sens de la protection du site » (**11 décembre 1989**). Il a également écrit : « Depuis 1983, l'Association Défense et Protection du Faron a fait un travail considérable et combien documenté pour sensibiliser l'opinion publique, les élus et l'administration (…) J'estime que les mérites d'une telle action doivent être distingués de façon officielle. »

Tous ces efforts aboutissent au **classement du Faron à l'inventaire des sites en tant que patrimoine naturel, le 1er février 1991.** Examiné en Conseil d'État, le classement est signé par le Premier Ministre, Monsieur M. Rocard, et le Ministre de l'Environnement, Monsieur O. Stirn.

Depuis cette date, l'association (qui n'a pas vu ses mérites distingués) n'en continue pas moins à faire preuve de vigilance pour déjouer les tentatives de remettre en cause le classement et veiller à ce que le Faron reste un espace de liberté pour chacun, dans le respect de la nature.

Catherine Pappo-Musard, secrétaire de l'ADPF.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à cette étude et dont je me suis largement inspirée :

Michel Cruciani dans la Revue de la Société des Amis du Vieux Toulon,

Jean-Paul Meyrueis, Bernard Cros et André Berutti dans *Le mont Faron et son histoire*, Académie du Var aux éditions Autres Temps.

Illustrations : Tableau de Vincent Courdouan. Cette peinture montre en arrière-plan le Faron lorsqu'il n'était qu'un caillou.

Photo du fort Faron, confiée par M. A. Roubieu, ancien officier de la Marine marchande et grand connaisseur du Faron.

Association Défense et Protection du Faron

Association Agréée au titre du code de l'Urbanisme par arrêté préfectoral du 19 Février 1992
Siège social : M. Freddy Taieb. La Renardière. 580 B vallon des hirondelles. 83 200 Toulon
Président : Michel Bonjardini Tél. O6 50 54 16 62
Adresse mail : contact@defense-faron-toulon.fr
Adresse site : www.defense-faron-toulon.fr

À LA DÉCOUVERTE DES MERVEILLES REVESTOISES

(Annick VAILLANT-COUVE DE MURVILLE – Daniel PEUVRIER)

Une des premières richesses du village est son fleuve **Le Las**, appelé par les revestois « La Rivière ». Situé en bas du village dans le quartier de la valle d'Ardène (Dardennes).

Partons à sa découverte depuis sa source, maintenant au fond du « lac » crée en 1912 par la mise en service du barrage alimentant en eau potable une partie de l'agglomération toulonnaise.

Il est alimenté par la source de La Foux et d'autres sources submergées sous la retenue d'eau ainsi que par Le Ragas, résurgence de type vauclusienne.

En parallèle, nous découvrons le Béal, canal remontant à l'antiquité et alimentant jadis, tout au long de son trajet, une dizaine de moulins à farine ou à huile. Suite à son assèchement, dû à la création du barrage, il fut rénové au début du 20ème siècle pour permettre aux arrosants l'irrigation des fonds riverains. Il longe le fleuve en partie souterraine dans un ouvrage maçonné, l'eau étant captée au niveau d'un regard marqué « 1679 » le long de la route longeant Le Las.

Nous allons découvrir **les ouvertures du Béal** que l'on peut voir de Dardennes jusqu'à la limite de la ville de Toulon. Il arrivait autrefois jusqu'en haut du cours Lafayette, à côté du lycée actuel Peiresc en passant par Le Pont du Las.

Les bugadières (lavandières)

Tout au long de son trajet, ces ouvertures permettaient de descendre dans le Béal pour l'entretenir et le nettoyer.

Jadis, on pouvait y entendre le bruit des battoirs des **bugadières (lavandières)** venues laver le linge des riches toulonnais dans de nombreux « lavandou » le long du Béal. Malheureusement pour la population revestoise, c'est le transport de ce linge qui a amené la peste au village et a décimé la population en 1721, celle-ci passant de 650 à 185 personnes.

Le lundi, elles descendaient à Toulon avec le linge propre et remontaient le soir avec le linge sale. Il était lavé et séché le mardi, le mercredi et le jeudi, repassé le vendredi et trié par propriétaires le samedi, tout en animant d'intenses conversations assurant l'animation du village.

Lavandou de Dardenne (lavoir)

La construction du barrage en 1912 asséchant le Béal dans sa partie supérieure fit disparaître une partie de ses bugadières. Celles qui avaient un morceau de jardin, voire une courette, vont faire construire des **lavoirs** à leurs frais et continuer les bugades. Si à la fin du 19ème siècle il y avait cent cinquante à deux cents personnes qui lavaient du linge pour des gens de la ville, en 1938, il n'y avait plus au village que huit bugadières déclarées (indicateur du Var) et en 1948, elles n'étaient plus que trois. La dernière qui faisait encore « Bugade » au Revest cessa son activité en 1981.

Ensuite, remontons le cours du Las pour découvrir de loin le château de Dardennes (propriété privée) construit autour d'une tour assurant la défense du village fortifié du Revest.

Le château de Dardennes

Murs entourant le château

Au travers des murs entourant le château, on peut voir des **phénomènes karstiques** dus à l'écoulement de l'eau. Le village mérite bien son nom de « Le Revest-les-Eaux ».

Dans les années 1860, Georges Sand est venue à Dardennes pour découvrir Le Ragas en suivant le cours du Las, en passant par le château de Dardennes pour y rencontrer sa propriétaire.

Mais contrairement à elle qui est restée à Dardennes, montons au vieux village et, au travers des ruelles, rejoignons le sommet au pied de la tour.

Construit sur un site rocheux, le village offre une position dominante et un site de défense stratégique exceptionnels. Il vit passer les troupes venant au secours de Toulon en 1701, 1793 et 1944.

Après avoir franchi la porte de l'ancienne enceinte, nous atteignons une plateforme où se dresse la tour. Dès 1215, le sommet était occupé par une enceinte fortifiée aujourd'hui disparue. Il ne reste de cet ensemble qu'une **tour massive et carrée**. On ne connaît pas sa date de construction. Cependant, d'après son style de construction avec ses pierres d'angle à bossage, on peut estimer sa construction fin du 13ème, début du 14ème siècle.

Cette position dominante nous donne une vision à 360° sur le Mont Caume point culminant de l'aire toulonnaise, l'arrière du mont Faron et la rade de Toulon.

A l’est, le mont Combe, importante barre rocheuse renferme des grottes funéraires préhistoriques. Sur son flanc ouest, se situe le site de la ferme abandonnée de **Tourarelle** classé espace naturel sensible où poussent par exemple des orchidées sauvages très rares.

Côté est, s'élève sur un plateau **le château de Tourris** récemment restauré avec ses plantations d’oliviers et de vignes.

Au nord-est, on peut apercevoir au bord d’une falaise de grès d’accès difficile et dangereux, un **pigeonnier** datant du moyen âge et classé « sites et monuments naturels » depuis 1937 et récemment restauré. Le socle rocheux sur lequel il est érigé présente une surface quasiment plane mais inclinée d'environ 30°, ce qui la rend particulièrement glissante.

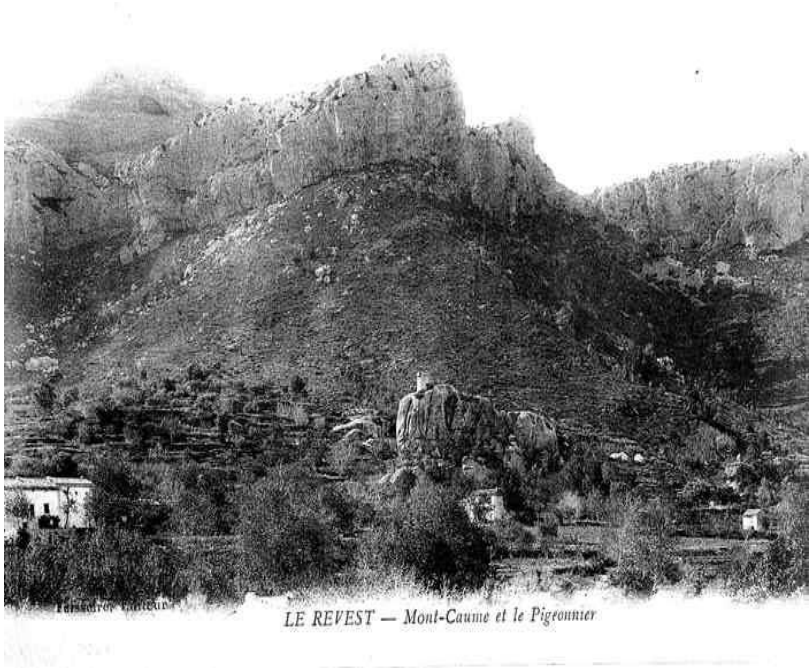

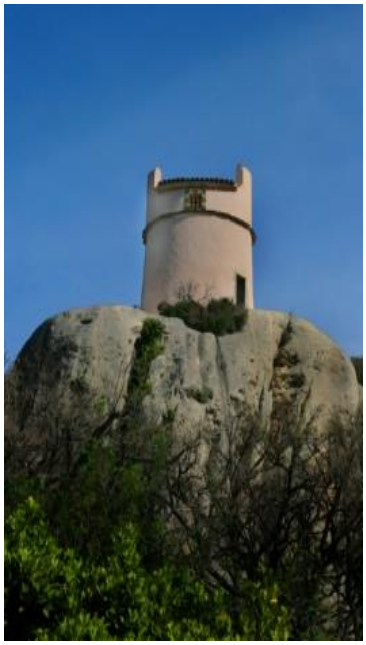

Pigeonnier

On aperçoit du côté d’Evenos le domaine privé Estienne d’Orves de plus de 2000 hectares, autrefois lieu de grandes activités forestières (Charbonnières, four à cade, four à chaux), mais aussi de carrières de marbre. Aujourd’hui, il est devenu le refuge des aigles, des sangliers, des daims et des renards.

Après ce panorama, il nous faut redescendre au centre du village par les rues étroites aux marches pas toujours de niveau. Sur certaines façades de maison on peut apercevoir des **anneaux** permettant d'attacher les ânes et mulets.

Souvent à côté on trouve des pierres en forme de banc pour faciliter la montée sur l'animal ou simplement pour se reposer et échanger entre revestois.

Nous passons devant **l'église Saint Christophe** construite de 1674 à 1679 pour remplacer la chapelle Saint Jacques aujourd'hui disparue. Celle-ci, devenue trop petite pour recevoir tous les habitants du village, se trouvait à côté de la tour. Elle fut réalisée avec l'aide des Chartreux de Montrieux (Méounes) en remerciement de l'aide que leur avaient apporté les Revestois lors du pillage de leur monastère au 17ème siècle.

Il faut se rappeler qu'à cette époque le Revest et Val d'Ardène faisaient parties du domaine des Chartreux de Montrieux. Construite en forme de croix latine, elle fut construite en matériaux « tout venant » facile à mettre en œuvre, mais fragile obligeant ainsi à de nombreuses restaurations successives dont la dernière remonte à 1994.

Église Saint Christophe

Pour terminer, nous arrivons devant l'ancienne mairie nous rappelant le rôle actif des revestois à la fin du 18ème siècle dans les changements de la société provençale. Peu avant la Révolution française, la rédaction des cahiers de doléances et les mauvaises récoltes provoquent une certaine agitation dans le village. Il s'en suit une émeute devant la mairie, réprimée par la troupe, mais amnistiée suite à la prise de la bastille.

C'est ici que se termine notre visite et nous vous encourageons à découvrir ce village qui, de par sa situation, son patrimoine si varié et son riche passé, mérite bien votre venue.

LE COIN DU RANDONNEUR
(Gilles DANGEARD)

BARJOLS, PONTEVES, LE PETIT BESSILLON

Cette randonnée d'environ 13Km et 600m de dénivelé, est une des plus intéressante et des plus variée du Moyen-Var, tant par ses paysages que par ses souvenirs historiques et son rapport à l'eau.

On se gare sur le parking de la Place de la Rouguière, et on prend la direction du Vallon des Carmes.

Barjols est célèbre pour ses fontaines et pour ses cascades alimentées par un faisceau de rivières libres ou canalisées qui alimentaient autrefois tanneries, papeteries et moulins.

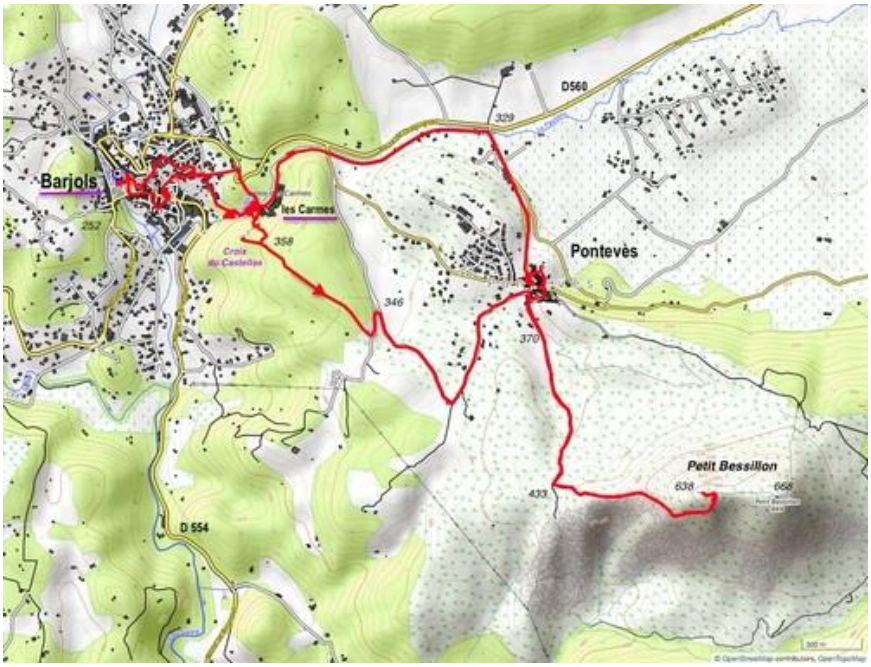

Les sculptures de la Fontaine Raynoard sont enrobées de Tuf tant l'eau est calcaire. Les rues montent entre fontaines et lavoirs. Après le village, on arrive dans le Vallon des Carmes dont les cascades tombent dans des vasques aux couleurs bleues intenses. Le chemin permet de descendre au bord de ces vasques.

Au-delà de ces cascades, des escaliers bien aménagés conduisent à l'ancien couvent des Carmes. Fondé en 1670, il est entiérement creusé dans la roche et présente des sculptures intéressantes.

On retourne un peu sur nos pas et on prend à gauche un chemin en lacets, raides, qui conduit sur le plateau dominant Barjols . Arrivé sur le plateau, on tourne à droite vers la Croix du Castellas.

Attention : une propriété privée a englobé le chemin de la carte obligeant à faire un détour.

La croix du Castellas est une imposante croix métallique, pas forcément très esthétique, mais qui domine une vue intéressante sur Barjols. La vue s'étend au loin sur la Ste Victoire, le Haut-Var, les Monts Auréliens et la Montagne de La Loube.

On prend ensuite la direction de Pontevès.
A l'entrée du village, on suit le chemin des Puits, plein sud, marqué par un oratoire. On commence alors à voir le Petit Bessillon.

Après un virage à gauche, le chemin monte vers l'est. Il devient ensuite un sentier étroit à flanc de coline. Dans les derniers mètres, il faut se frayer un chemin au milieu d'une végétation dense et des rochers un peu raides pour déboucher sur une plate-forme. Perséverez, même si vous pensez avoir perdu le chemin! On atteint le plateau sommital où le pique-nique s'impose.

Le paysage est grandiose. On peut voir vers l'est le chemin très étroit qui permet de rejoindre le Grand Bessillon, à éviter, car le garde-corps sur la créte est pourri et me semble même dangereux.

Au retour,on redescend vers Pontevès par le même chemin. On traverse le village en passant par le château qui surplombe la plaine. Le château date du 12ème siècle. Il est protégé par une fortification. Restauré au 17ème siècle, Il a été abandonné à partir du 18éme.

Sur l'esplanade, la vue du paysage est remarquable.

On rejoint ensuite Barjols, que l'on aborde par le haut, sans repasser par le Vallon des Carmes. On franchit une ancienne porte fortifiée donnant une belle vue sur la ville. Le retour au parking se fait en cheminant de fontaine en fontaine.

On remarque également la capacité d'un platane de 12m de circonfèrence, à résister aux injures du temps. A voir également un remarquable baptistère dans l'Eglise « Républicaine ».

La fleur du jour : ***Sternbergia Famille* des AMARYLLIDACEA**

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2023

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le programme de nos activités pour 2023.

Samedi 28 janvier SORTIE DÉGUSTATION TRUFFES A RICHERENCHES
10H00 Dégustation de toasts truffés accompagnés des vins du village
10H30 Visite du marché aux truffes
12H30 Repas aux truffes Salle des remparts
14H00– 16H00 L'ancien Maire « amoureux » de son village et de sa culture nous fera visiter le musée de la truffe et du vin et celui des Templiers

Vendredi 10 mars CONFÉRENCE sur le « STOCKAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES »
Par Claude CAVAILLER - Salle Frank ARNAL à **18h00** –

Vendredi 21 avril CONFÉRENCE sur « FAUT-IL DES ÉOLIENNES EN MER ? »
Par Guy HERROUIN - Salle méditerranée à **17h00** -

Vendredi 12 mai ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
09H00 Accueuil au Lycée polyvalent des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme Anne-Sophie PIC de Toulon
09H30 Assemblée Générale
12H00 Déjeuner au restaurant du lycée
Après-midi : Visite de l'ancien Toulon

BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION VAROISE pour la SAUVEGARDE
DE L'AGRICULTURE de la NATURE et de l'ENVIRONNEMENT
«AVSANE »

Régie par la loi du 1er juillet 1901 est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'acclimatation du Var (SAHAV) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (SACIV) Ayant pour origine commune de base L'arrêté préfectoral du 9 germinal an IX (30 mars 1801), puis l'intégration de la Société *« LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »*

Siège Social : Oustaù du Faron (sous la gare du Téléphérique) 83200 TOULON
Téléphone : **04 94 91 02 95** – email : **avsane@orange.fr**
Correspondance : le Socrate A2-B1, 222 avenue Emile Vincent 83000 TOULON

NOM……Profession……

Prénom…….né(e) le……à……..

Demeurant……
Tél…… ……email……..……..

Demande mon adhésion à l'AVSANE en qualité de membre *
Je me recommande de M. Mme **:……..

Fait à…….le……...

Signature…….

*Membre titulaire individuel **28 €** - couple **42 €** - Étudiant **10 €** - Membre donateur et bienfaiteur **80 €**
** Indiquer le nom d'un membre appartenant à l'AVSANE

PRÉVISIONS de VISITES

Nous vous informerons prochainement des dates à retenir pour ces prohaines visites et conférences

- **Visite du chantier de construction à Fos de 3 ÉOLIENNES de forte puissance**

  - Organisée par Guy Herrouin –

Simulation d'installation des 3 éoliennes en mer

Chantier de construction en cours

- **Visite du CONSERVATOIRE DES UNIFORMES DE LA MARINE de Toulon**
  - Organisée par André Brocq -
  - Prévue en matinée
  - Possibilité repas de midi à l'interieur de l'Arsenal « La Ligurienne)
  - Après-midi, visite Musée de la Marine

- **Visite de la MAISON DU PATRIMOINE d'Ollioules -** Proposée par Daniel Peuvrier -
- **Visite du site de traitement des déchets de Roumagayrol -** Proposée par Daniel Peuvrier -
- **Visite de la restitution de la Grotte Cosquer** - Proposée par Lili Caboni -
- **Visite de la Maison FONCIN à Cavalaire -** Guidée par Lisa Battin -
- **Visite d'un domaine sur lequel fonctionne un « belier hydraulique » -** Guidée par Franck Chauvet -

PRÉVISIONS de CONFERENCES

- **Le paysage et l'imaginaire européen en peinture** - proposée par Monette Lapras -
- **Les tortues -** proposée par Claude Cavailler -
- **Les jardins britaniques sur la Côte d'Azur - Bernard Sasso** - Proposée par Daniel Peuvrier -
- **Les plantes médicinales** - proposée par Annie Combes -
- **Spectable-conférence sur la libération de Toulon -** proposée par Pierre Ancelle Hansen –

PARTICIPATION DE L'AVSANE À DIFFÉRENTS COMITÉS

ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX

Commissions Nature formation Carrières : Guy HERROUIN – Patrick GUILLON
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) : Gilles DANGEARD - Annie COMBES
Comité Départemental Aires Protégés (CDAP) - Gilles DANGEARD - Patrick GUILLON
Commission de la Nature : Gilles DANGEARD - Annie COMBES
Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique CODERST : Patrick GUILLON - Guy HERROUIN
Commission Départementale de la Préservation des espaces naturels Agricoles et Forestiers : (CDPENAF) : Patrick GUILLON- Guy HERROUIN
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A.) : Annie COMBES - Patrick GUILLON
CARIP (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Var) : Guy HERROUIN
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage : Marc RAYNAUD - André BROCQ
Faune Sauvage Captive : Annie COMBES - Lisa BERTRAND-BATTIN
Commission Départementale d'Aménagement Commercial CDAC ou cinématographique : Pierre ANCELLE-ANSEN - Annie COMBES
Suivi des Carrières SOMECA : Annie COMBES - Patrick GUILLON - Nicole LOUËRAT
Comité Local de Concertation et de Suivi (CLCS) Carrière des Grands Caous : Claude DUVAL - Patrick GUILLON
Commission du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (CLE) : Daniel PEUVRIER – Claude DUVAL
Commission de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CEMA) : Daniel PEUVRIER - Patrick GUILLON
Commission du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers : Daniel PEUVRIER - Claude DUVAL
Commission de suivi Installation de Stockage de Déchets non Dangereux Roumagayrol : Daniel PEUVRIER
Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique "UVE» de Toulon SITTOMAT: Claude DUVAL- Annie COMBES
CSS de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Ginassertvis : Claude DUVAL - Patrick GUILLON
CSS Pierrefeu, Bagnols en Forêt, et plan départemental d'élimination des Déchets non dangereux : Daniel PEUVRIER - Claude DUVAL
CSS Centrale INOVA VAR BIOMASSE à Brignoles - Patrick GUILLON
CSS des sites de STOGAZ à La Motte : Daniel PEUVRIER - Patrick GUILLON
CSS des sites de l'établissement des DPCA de Puget sur Argens : Daniel PEUVRIER - Patrick GUILLON
Commission locale de suivi des installations classées dangereuses (CLIC : Titanobel Mazaugue) : Claude DUVAL – Patrick GUILLON - Gilles DANGEARD
NATURA 2000 : Claude DUVAL – Patrick GUILLON – Annie COMBES
Commission NATURA 2000 MER : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Contrat de Baie Rade de Toulon : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Contrat de Baie des Iles d'Or : Guy HERROUIN, Claude DUVAL
Commission Publicité : Gilles DANGEARD -Annie COMBES -

AUTRES ORGANISMES

Participation au Conseil maritime de Façade de Méditerranée : Guy HERROUIN- Claude DUVAL
Secrétariat Permanent pour les problèmes de Pollution Industrielles : Guy HERROUIN
Comité de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : Annie COMBES
Var Tourisme, Agence de développement Touristique : Annie COMBES
Commission de conciliation en matière de l'élaboration des documents d'urbanisme : Gilles DANGEARD

ORGANISMES OCCASIONNELS

Le Nucléaire relevant de la Préfecture Maritime : Claude DUVAL - Patrick GUILLON - Claude CAVAILLER
Commission Consultative de l'Environnement aérodrome de la Môle : Claude DUVAL - Gilles DANGEARD
Comité de Ressources en Eau (CRE) : Annie COMBES - Patrick GUILLON

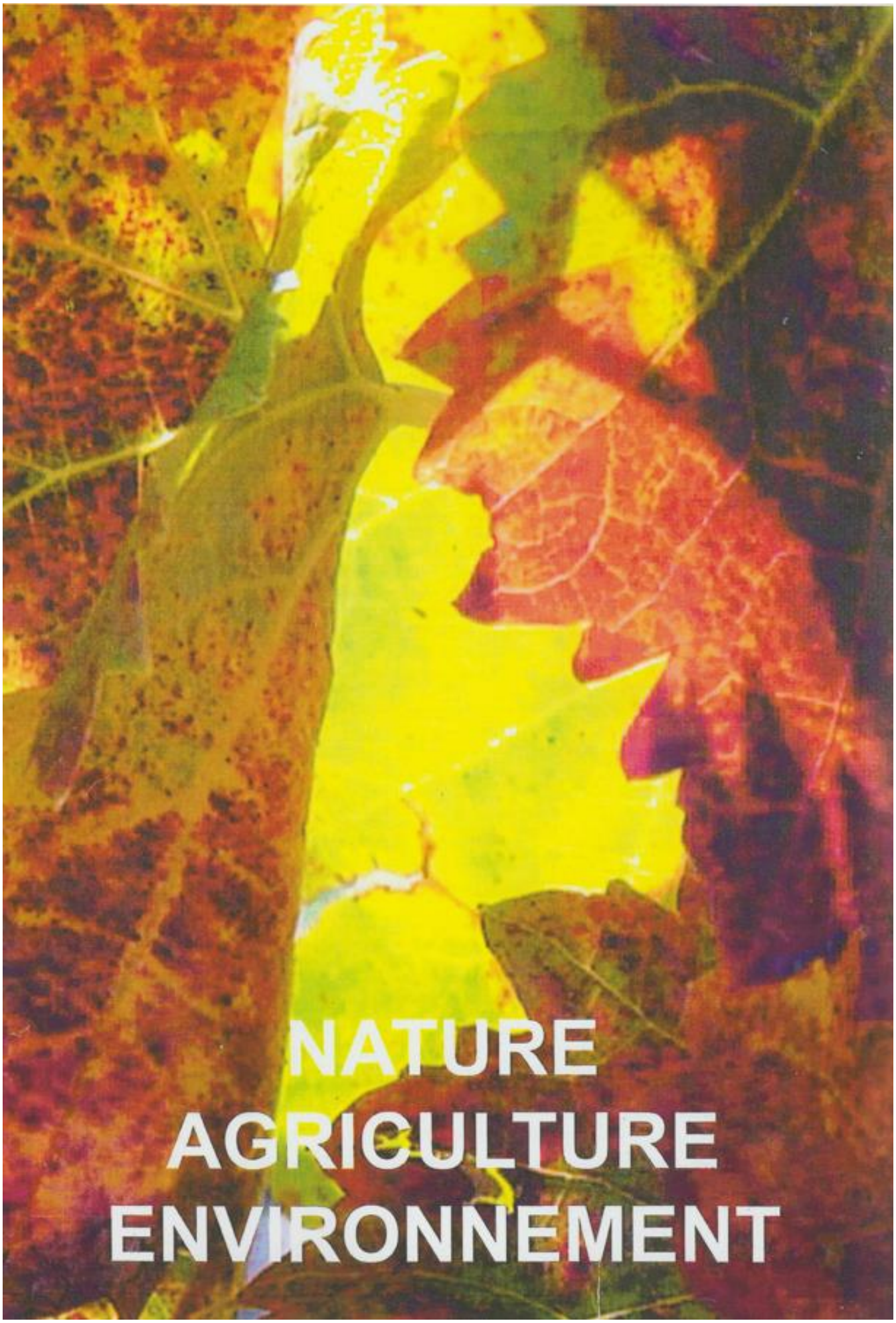
NATURE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT